UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

Filière : SCIENCES ECONOMIQUES

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Banque et Marchés Financiers

Thème :

Développement de la banque et bancarisation En Algérie

Réalisé par :

M^elle^ GHEMDANE Tinhinane

M^elle^ TACHOUR Nassima

Président de jury : Mr Abidi

Rapporteur :Mr Achir Mohammed

Examinateur : Mr Sam Hocine

Promotion : 2015

Sommaire

Introduction générale……....01

Chapitre 01. Le système bancaire Algérien……04

Introduction……....05

Section 01. Présentation et organisation du système bancaire Algérien...06

Section 02. Les réformes du système bancaire Algérien……..18

Section 03. La relation banque/entreprise ……22

Conclusion……..…27

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de la bancarisation……...29

Introduction …….……...30

Section 1. Définitions, indicateurs de mesure, et niveaux de la bancarisation…… .31

Section 02. Les facteurs déterminants le niveau de bancarisation……48

Section 03. La bancarisation de l'économie……55

Conclusion……..…62

Chapitre 03. Expériences de bancarisation dans le monde…….63

Introduction ……...….64

Section 01. La bancarisation dans les pays développés……....65

Section 02. La bancarisation dans les pays en voie du développement……..…67

Conclusion……....70

Chapitre 04: état des lieux de la bancarisation en Algérie……...71

Introduction ……..72

Section 01. Evolution de la bancarisation en Algérie ……..…73

Section 02. Les indicateurs de bancarisation en Algérie……..78

Section 03. La promotion de la bancarisation en Algérie……...88

Conclusion ……..……..104

Conclusion générale……..106

Introduction générale

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes suivants deux systèmes de gestion différents[1].

En effet, dans un premier temps, le système bancaire a été réglementé et soumis au programme planifié de l'Etat. À la moitié des années 80, plusieurs réformes ont été engagées, principalement celle de 1988 et de 1990 relative à la monnaie et au crédit qui visent à favoriser le libre jeu de marché, et permettant le passage vers une économie de marché, toute en élargissant le rôle du système bancaire et le champ d'action des banques et des produits qu'ils proposent à la clientèle.

A cet effet, le secteur bancaire algérien est engagé dans une mutation qui devra se traduire par une bancarisation plus importante, cette dernière qui reflète le degré de pénétration des services bancaires auprès des populations a connu des changements dans la taille, la structure sociale de la population dans tous les pays du monde

Cependant, dans tous les pays développés, ce phénomène connait un développement remarquable, mais constitue une véritable problématique pour les pays pauvres et en voie de développement où les systèmes financiers sont peu modernisés et moins libéralisés, dont l'Algérie.

La bancarisation est mesurée par un ensemble d'indicateurs qui indiquent le degré d'implication du secteur bancaire dans l'économie en général et le degré de pénétration des produits et services et pratiques bancaires au sein de la population en particulier.

Tous ces indicateurs servent à déterminer les niveaux de bancarisation, ils sont en nombre de quatre, à savoir : la non bancarisation ; la sous bancarisation ; la multibancarisation ; et la surbancarisation, les deux premiers niveaux caractérisent les pays pauvres ou en développement, et les deux derniers caractérisent les pays développés.

1-Ammour Benhalima, le système bancaire algérien : textes et réalités, édition Dahleb, Alger, 1996, page 9 à 2

Le niveau de bancarisation peut être déterminé par un ensemble de facteurs qui contribuent à la limitation de l'accès aux services bancaires, les facteurs qui expliquent le niveau de l'offre sont les coûts de transactions et les risques systémiques représentés par le niveau de développement économique, sociale, institutionnel et juridique, ainsi que des facteurs particuliers au secteur bancaire tels que les conditions d'ouverture des comptes, le taux d'intérêt des crédits à la clientèle.

Quand à la demande des services bancaires, elle dépend de plusieurs facteurs économiques, tels que le niveau de revenu et le prix d'acquisition des services bancaires, et d'autres non économiques sous forme de barrières culturelles et religieuses.

Globalement, le niveau de bancarisation est fonction du niveau de développement économique. Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement. En effet, dans les pays en développement (PVD) comme les pays de l'UEMOA, le taux moyen de bancarisation est de 10%, par contre dans les pays développés comme la France le taux de bancarisation atteint les 99%.

En Algérie, le niveau de bancarisation demeure modeste malgré les progrès réalisés, les populations ne sont pas suffisamment bancarisés, pour cela les pouvoirs publics ainsi que les autorités monétaires se sont engagés dans la modernisation du système bancaire et le développement de la bancarisation de masse afin d'élargir les capacités de l'offre et la demande des services bancaires et augmenter l'utilisation de la monnaie scripturale dans l'économie.

Cette révolution est devenue réelle à partir de 2006, avec le lancement de la monétique et la modernisation du son système de paiement interbancaire, dont l'informatisation s'effectue grâce à la société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM) [1], ce dernier se concrétise par l'adoption du système brut en temps réel de gros montants et paiements urgents (ARTS) [2]

1-La SATIM est une société par actions, filiale de 8 banques algériennes (CPA, BEA, BNA, BADR, CNMA, EL BARAKA, BDL, CNEP/Banque), elle compte 15 adhérents : 14 banques et Algérie Poste.

2-ARTS : Algerian Real Time Settelments fonctionne en continu en temps réel chaque jour ouvrable de 8h à 17h

et celui de paiement de masse (ATCI) [3].

En plus de ces engagements, la volonté politique à améliorer la consommation de masse des services financiers, se concrétise par la mise en place d'organismes et d'institutions permettant de multiplier l'offre des services financiers sous diverses dimensions. Il s'agit des dispositifs de soutien à la microfinance (CNAC, ANSEJ, ANGEM et les ONG), qui visent à impliquer la population pauvre aux services financiers, ainsi que le développement local et la réduction de la pauvreté.

Mais la question qui se pose est que : est-ce que les changements opérés conduisent à élever le niveau de bancarisation en Algérie ? Est-ce que la libéralisation financière ainsi que la modernisation progressive des systèmes de paiement ont permis l'extension de la bancarisation en Algérie ?

Notre démarche est répartie en quatre principaux chapitres :

Le premier nous fait une présentation du système bancaire algérien, ainsi que son organisation et son évolution.

Le deuxième chapitre apporte des précisions nécessaires sur les déférents indicateurs de mesure, et les niveaux de bancarisation.

Le troisième donne des statistiques sur les niveaux de bancarisation dans les pays développés et ceux en voie du développement, et met en exergue l'écart existant entre elle.

Le quatrième et le dernier chapitre, fait une analyse de la situation de la bancarisation en Algérie, ainsi que les actions entreprises en vue de la promouvoir.

3-ATCI : Algérie Télé Compensation Inerbancaire.

Chapitre 01 :

Le Système Bancaire Algérien

Introduction

Comme toutes les nations libres et indépendantes, l'Algérie procède dès 1962 à la récupération de la souveraineté nationale en commençant par la création d'une monnaie propre à elle et un institut d'émission qui est la Banque d'Algérie, ensuite, et à partir de 1960, l'Etat algérienne commence à réorganiser le système hérité du colon en procédant à la nationalisation des banques privés étrangères et l'encadrement de leur activités, puis avec le lancement du premier plan quadriennal et le choix de planification comme mode de gestion de l'économie, le système bancaire algérien sera transformé à partir de 1970 pour être en adéquation avec les exigences d'une économie planifiée, une économie publique marquée par un dirigisme absolu des banques publiques qui ne jouaient qu'un rôle passif et ne faisait qu'accompagner les entreprises publiques dans la réalisation du plan de développement établi par les pouvoirs publics. Tout cela se passait jusqu'à la moitié des années 80, date à laquelle les premières réformes sont entreprises, principalement les lois « 1986/1988/1990 » permettant le passage vers une économie de marché, et redéfinissant le rôle de système bancaire et élargissant le champ d'action des banques.

La question qui se pose aujourd'hui, est de savoir si les réformes engagés jusque là dans le cadre de la transition vers l'économie de marché, par les pouvoirs publics ont véritablement poussé ce système à évoluer vers une autre voie ?

Section 1. Présentation et organisation du système bancaire algérien

Le concept du système bancaire Algérien renvoi à une unité, une cohérence qui n'existait pas ailleurs. Les banques ont une spécificité qui les différencié des autres secteurs d'activité dans tout les pays, elles constituent un système c'est-à-dire : qu'elles appartiennent à un ensemble d'institutions structuré et hiérarchisé, on parle de cette raison du « système bancaire ». Donc les banques font système parce qu'elles sont étroitement indépendantes d'une part et que leur organisation est fortement structuré par la réglementation bancaire d'autre part, parlant de ce postulat nous observons que ce système est constitué d'un réseau de banques publiques et de banques privées nationales et internationales puisque des succursales de banques étrangères activent dans notre pays.

Donc il faut envisager une réforme qui vise tout le système bancaire tel qu'il est définit non pas uniquement le secteur d'Etat (banques publiques) dans ce cas il ne s'agit pas d'une réforme mais d'une restructuration des banques publiques puisque l'Etat conserve toujours son pouvoir de maitre de jeu, les concepts alors doivent avoir un sens et un contenu concret.

-Le système bancaire Algérien est le résultat d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, après l'indépendance du pays en 1962.

Ce système est constitué au départ de l'héritage des institutions existantes à cette date, par la suite et à partir de 1970, les modes d'organisation et fonctionnement de ce système vont être marqués par les choix, les options économiques et politiques qui seront effectuées.

1.1. Evolution du système bancaire algérien

1.1.1. La première étape : la récupération de la souveraineté nationale (1962-1966)[1]

Cette première étape se caractérise par l'édification du système bancaire, qui se situe au lendemain de l'indépendance. Durant cette période, l'Algérie a opté pour le premier souci à la récupération de souveraineté monétaire par la création du dinar algérien « DA » et l'institut d'émission ; c'est la Banque Centrale d'Algérie « BCA » qui est un institut d'émission spécifiquement algérienne; ainsi que deux caisses intermédiaires financières ; l'un chargé du financement du développement , la Caisse Algérienne de développement « CAD » et l'autre , de la mobilisation de l'épargne, Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance « CNEP ».

1.1.1.1. La création de l'institut d'émission: la Banque Centrale d'Algérie « BCA »

A l'indépendance l'Etat algérien entend recouvrer tous les attributs de la souveraineté notamment la souveraineté monétaire, en créant son propre institut d'émission de l'Algérie indépendante dénommé « Banque centrale d'Algérie ».

La banque centrale fut créée par la loi 62-144 le 13 décembre 1962 portant sa création et fixant ses statuts. Elle est chargée de seconder l'Etat dans ses efforts pour protéger l'activité économique du pays, et exercer les fonctions traditionnels et émissions de la monnaie fiduciaire de direction et surveillance du crédit.

La banque centrale d'Algérie établit les conditions dans lesquelles les banques et les établissements financiers Algériens peuvent être autorisées a se constituer en Algérie et à y opérer, elle établie en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée ,elle détermine toute les normes que chaque banque doit respecter en permanence notamment celles de gestion bancaire, ratios de liquidités et l'usage des fonds propres…

2-Choaib El-Hassar, réforme et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire algérien, Média Bank 06-2000, n◦48, Banque d'Algérie, pages 4-8.

Outre son rôle d'institut d'émission, la banque centrale exerce la fonction de la banque des banques, la banque de l'Etat et la banque des changes.

Cette banque a pour fonctions principales :

- D'émettre des billets de banque et réguler la circulation monétaire ;
- De diriger et contrôler la distribution du crédit ;
- D'acheter et de vendre de l'or, de la devise ;
- D'accorder des concoures à l'Etat sous forme soit d'escomptes d'obligations cautionnées souscrites à l'ordre du trésor, soit d'avances pures et simples consenties à ce dernier ;
- De placer et gérer les réserves des changes du pays ;
- D'autoriser sous forme de Licence, les importations et exportations des opérateurs nationaux publics ou privés.

1.1.1.2. La création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD)

Après la naissance de la Banque Centrale d'Algérie, il fut créé la Caisse Algérienne de Développement « CAD », le 03/05/1963 par la loi n°63-165, établissement financier chargé notamment du financement des programmes d'investissements publics et des programmes d'importations. »

La CAD « qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, à la direction du Trésor, par son rôle de gestion du budget et de la contre valeur des aides étrangères, à une banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à prendre ; à un établissement de crédit à court, moyen et long terme ; à une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'État »[1].

1-A.TIANO, le maghreb entre les mythes, P.U.F, Paris, 1967

Elle reprend les tâches des organismes français ayant cessé leurs activités comme le crédit foncier de France ; la caisse des dépôts et consignations ; la caisse nationale des marchés de l'Etat ; et surtout la caisse d'équipements et de développement de l'Algérie «CEDA».

La CAD est devenu le 30/06/1971 une Banque Algérienne de Développement « BAD » créé en 1963 et prenant la suite de la CEDA, elle est dotée de très large prérogatives qu'elle n'exerça que très peu, notamment en sa qualité de banque d'affaires.

Elle prendra en 1971 dans le cadre de la réforme financière qui sera engagé à cette date, la dénomination de la banque Algérienne de développement(CAD) avec des attributions plus précises en matière de financement à long terme (investissement).

1.1.1.3. La création de a nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP)

La CNEP fut créée en Août 1964, pour la collecte de l'épargne par la loi n°64-227 du 10/08/1964, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements. Les trois principaux domaines d'intervention de la CNEP sont :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en ouvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources.

1.1.2. La deuxième étape : La nationalisation (1966-1970)

À partir de 1966 les actions de l'Etat vont dans le sens de l'identification du système bancaire algérien qui sera complété par la transformation des banques privés étrangères en banque national donneront naissance a trois banques commerciales dénommées banques primaires (Nationalisation des banques étrangères).

Ce système bancaire classique sera achevé par la création du Crédit Populaire d'Algérie « CPA » la Banque Nationale d'Algérie « BNA » et la transformation des banques privées étrangères en banques nationales.

1.1.2.1. La banque nationale d'Algérie (BNA, juin 1966[1])

La BNA a été créée par l'ordonnance n°66-178 le 13 juin 1966, afin de répondre aux besoins financiers portant des secteurs publics et socialistes.

La BNA a démarré ses activités sur la base des structures des banques privées ayant cessé leurs activités en Algérie comme :

- Le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie « CFAT » ;
- La banque nationale pour le commerce et l'industrie « BNCI » ;
- Le crédit industriel et commercial ;
- La banque de Paris et des Pays-Bas ;
- Le comptoir d'escompte de Mascara.

La BNA est un instrument de planification financière. Elle est chargée d'exécuter la politique du gouvernement en matière de crédit à court terme, du financement et du soutien du secteur agricole autogéré et traditionnel, ainsi que du crédit à l'activité industrielle et commerciale.

1.1.2.2. Le crédit populaire d'Algérie (CPA, septembre 1966)

Après la création de la BNA, le système bancaire nationale a été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créé deux ordonnance du 19/12/1966 et du 15/05/1967.

Elle avait pour mission le financement de l'artisanat, l'hôtellerie et les professions libérales. On lui confia aussi les opérations bancaires des petites et moyennes entreprises. Elle est chargée d'octroyer des crédits an secteur privé, aux entreprises autogérées et nationalisées et non agricoles.

1-Ordonnance n◦66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie

1.1.2.3. La banque extérieure d'Algérie (BEA, octobre 1967)

La BEA a été créée par l'ordonnance N°67-204 du 01/10/1967.Elle a repris pour l'essentiel les activités des banques suivantes :

-Le Crédit Lyonnais

-Le Barclay's Bank Limited;

-Le crédit du Nord ;

-La banque Industrielle De l'Algérie et de la Méditerranée.

La BEA est une banque de dépôt au même titre que la BAN et le CPA. Elle a une mission particulière dans le domaine du développement des relations financières avec l'extérieur. Comme le souligne à juste titre P.Pascallon[2] « l'algérianisation des structures financières peut être considérée comme terminée »

Elle est chargée essentiellement de développer les relations bancaires avec l'étranger. Ainsi qu'elle intervient pour toutes les opérations bancaires classiques, là où le secteur public occupe une place prépondérance.

1.1.3. La troisième étape (1970-1988). Le choix de planification comme mode de gestion de l'économie

Avec le lancement du premier plan quadriennal et le choix de la planification comme mode de gestion de l'économie, Le système bancaire algérien sera transformé, à partir de 1970, dans son rôle, ses missions et son fonctionnement, pour être en adéquation avec les exigences d'une économie planifiée, les actions de ce système d'une façon plus générale, celles de l'intermédiation financière, dans son ensemble vont s'inscrire dans le cadre de la planification qui devient le mode de gestion de l'économie nationale.

2-P.PASCALLON, le système monétaire et bancaire algérien, revue banque, octobre 1970, n◦289, page 876.

1.1.3.1. Le système bancaire de la période 1970-1978

Dans ce cadre, la Caisse Algérienne de Développement « CAD », laisse place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD », qui sera chargée du financement des investissements productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

1.1.3.2. Le système bancaire de la période 1978-1986

En 1978, le Trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public. Les banques primaires n'interviennent pas plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970.

La loi de finance 1982, a confié la charge des investissements dits stratégiques au Trésor public. Pour les autres investissements publics, les banques primaires interviennent selon les critères de rentabilité financière.

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur à tendance à s'autofinancer[1].

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques publiques spécialisées ont été créées :

-Une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales, étant la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), elle fut créée en 1982[2].

1-Benhalima Ammour, op.cite, page 24.

2-Décret n◦82-106 du 13 mars portant création de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural et fixant ses statuts.

-Une banque des collectivités locales, spécialisés dans le financement des unités économiques, régionales et locales. Il s'agit de la Banque de Développement Local (B.D.L). Créée en 1985[3]. Elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.

A. La création de la Banque Agricole et du développement rural «BADR »

Elle a été créée a partir du décret du 13/03/1982, elle est chargée du financement du système agricole qui était auparavant du domaine de la BNA. La BADR a développé des financements diversifiés courant l'agro-alimentaire, le commerce et l'industrie.

B. La création de la Banque de développement local « BDL »

La BDL fut créée par le décret du 31/04/1985. Elle sera chargée du financement des entreprises économiques locales jusque-là prises en charge par le CPA.

En plus de cette mission la BDL réalise les opérations de prêts sur gages, ainsi que toutes les opérations de banque commerciale.

Il est important aussi de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit[3], n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car « le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit ».

1.1.4. La quatrième étape : La transition de l'économie algérienne à une économie de marché

Le comportement de système bancaire a graduellement changé, avec la transition de l'Algérie d'une économie centralisée et planifiée vers un mode de gestion économique axé sur le marché où ce dernier est le régulateur de l'activité économique.

3-Décret n◦85-85 du 30 avril 1985 portant création de Développement Local et fixant ses statuts.

L’Algérie optait pour un retour à l’efficacité économique et à la stabilité sociale par l’adoption d’un système décentralisée ou les décisions de productions, d’investissement de distribution et de commercialisation répandant aux lois universelles du marché qui sont prises par les entreprises. C’est le marché qui déclenchera le choc nécessaire et c’est l’ordre marchand qui devra réguler l’économie nationale et lui assure la croissance qu’il faut. Alors le système administré empêche l’entrepreneur ship (l’esprit de l’entreprise) de bloquer l’initiative et le risque diminue l’efficacité, de plus le plan ne permet plus les adaptations nombreux et nécessaires qui doivent opérer l’économie nationale soumise constamment aux effets de la mondialisation.

1.1.4.1. Le système bancaire de la période 1988-1998

La transition du système bancaire pourrait si l’on y prend garde se révéler particulièrement délicate. Une situation inconfortable pour nos banques qui devaient dix ans après les réformes de 1988 et une privatisation de leur gestion à partir de l’image des guichets qui leur colle et transcender les contraintes, en opérant une évolution managerielle surtout que l’instrumentation institutionnelle mise en place érige ces banques en principaux supports de l’économie de marché en raison de leur fonction d’intermédiation dans le marché des crédits d’une part, et de leur situation monopolistique dans la distribution de ces crédits du moins jusqu’à 1998 d’autre part.

Depuis la fin des années 1990, les premiers signes de concurrence ont émergé avec l’entré dans ce secteur de banques et établissements financiers privés, ainsi que la libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n◦90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et aux crédits.

1.1.4.2. Le système bancaire de la période 1999-2001

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché.

A partir de 1998, l'Algérie se retrouvait dans l'obligation de relever des défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays.

Pour ce faire, l'Algérie procède aux réformes suivantes :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde, d'abord, et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique.
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieures et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;
- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

1.1.4.3. Le système bancaire dans la période actuelle

Aujourd'hui, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales aux cotés de la Banque Centrale, 3 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une banque des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, 3 caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire.... Les 1200 agences des réseaux bancaires restant toutefois dominées par les banques publiques à auteur de 99%. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assurent aujourd'hui des activités de type universel.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La mondialisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type leasing ou capital-risque, précisant que la banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert de produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères souhaiteraient investir en

Algérie et apporter une technologie moderne pourrait sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

La dernière réforme de la restructuration du secteur bancaire stipule un projet de création d'une entité d'affaires publiques qui viendra compléter l'offre en matière bancaire. Cette dernière va engendrer plusieurs nouvelles entités financières. Elle sera un centre d'expertise dans le domaine de l'engineering financier.

Le ministre des finances envisage de transformer la structure de banques, par la mise en niveau des différentes fonctions, notamment les systèmes d'information et la gestion des risques. Outre les privatisations partielles du CPA et de la BDL, cet exécutif évoque le projet de redéploiement institutionnel par la transformation graduelle de banques restant dan le giron public.

1.2. La modernisation du système bancaire algérien

L'Algérie n'échappe pas à cette tendance qui devient depuis quelques années de plus en plus marquée sous l'effet de deux facteurs essentielles :

-L'ouverture de l'économie nationale, le démantèlement des barrières tarifaires et administratives, l'adhésion aux accords d'association et aux zones de libre-échange, la libéralisation des services financiers et le développement de la concurrence souvent vive, au sein de secteur bancaire par le fait d'acteurs nationaux et internationaux.

-La satisfaction d'exigence universelle, devenue incontournable, en matière de gestion prudentielle, de sécurité des places, et d'instauration des règles d'éthique et de déontologie qui ont connu, ces dernières années, suite à quelques événements frappants, une expansion effrénée et sans cesse imposée notamment dans les domaines de la transparence des informations comptables, de la bonne gouvernance et de lutte contre le blanchiment des capitaux et la délinquance financière.

Le processus de la modernisation bancaire en Algérie se traduit par la conduite d'une série d'actions, qui constitue ensemble, les principaux piliers de la modernisation. Les actions alors entreprises sont :

-La mise en place d'une réglementation bancaire et prudentielle conforme aux tendances universelles impulsant et favorisant une transformation des pratiques bancaires ;

-La consécration et l'élargissement de l'interbancarité, en favorisant l'aboutissement des projets lancés, en particulier le système de paiement de masse et de la monétique interbancaire et promouvoir les instruments modernes de l'interbancarité ;

-Le lancement de chantiers d'envergure nationale impliquant tout les acteurs concernés en vue d'assoir un système de paiement et d'implantation d'une infrastructure monétique nationale. Ce chantier considéré comme la plate forme de l'industrie bancaire nationale a été finalisé. Il vise à instaurer un système nationale de télé compensation couplé d'une dématérialisation quasi-généralisée des supports papiers ;

-La modernisation du marché du crédit bancaire qui constitue le principal instrument d'intensification et l'élargissement des financements au profit de l'entreprise et de l'économie.

Section 2. Les réformes économiques de système bancaire algérien

2.1. La loi 86-12 du 19/08/86

La loi 86-12 du 19/08/86 portant le régime des banques cherche à ce que le système bancaire assure à l'aide du plan de crédit « L'adéquation des ressources financières et monétaires aux objectifs du plan de développement national ».

Cette définition de la mission des banques bien qu'ambigu, correspond encore à l'esprit de l'économie administrée. Cependant d'autres dispositions de la même loi paraissent rependre à des exigences et à des méthodes de gestion bancaire différente.

Les mesures de décentralisation qui vont être prise doivent être considérées beaucoup plus comme des mesures d'assouplissement du système existant que comme mesures destinées à une refonte totale. Il s'agit de l'autonomie relative du système bancaire 1986,du désengagement du trésor du financement des investissements au profit des banques et d'une décentralisation partielle des pouvoirs de décision en matière d'investissement des autorités centrales vers les banques et entreprises.

Ces premières mesures ont pour mérite de marquer le début de remise en cause du système de planification.

En fin du compte cette réforme n'a apportée aucun renversement de tendance dans l'évolution des principaux indicateurs économiques car ce nouveau cadre n'est pas mis en place en fait puisque l'article 60 de la loi 86-12 stipule que sa mise en œuvre est conditionnée par la « publication »des statuts en particulier ceux de la banque centrale ne sont pas élaborés que tardivement à cause de la lenteur et des incohérences de déploiement des mesures de réformes économiques .

La loi bancaire 86-12 s'est alors avérée totalement inadaptée au contexte socio-économique récent. C'est pourquoi elle est abrogée en avril 1990 par la loi 90-10.

2.2. La réforme du secteur public 1988

A partir de 1988, une reforme de l'économie algérienne axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise, est engagée, et plusieurs lois sont promulguées à cet effet.

La loi bancaire 88-06 d'après l'article 2, les banques sont devenues des entreprises autonomes avec pour autonomes. Doit obéir dorénavant aux règles traditionnelles et base la commercialité ce qui implique que leur comportement vis-à-vis des entreprises publiques classiques de banque à savoir la sécurité et la solvabilité qui devaient guider les banques dans le cadre de l'économie de marché. C'est pourquoi la disparition du principe de domiciliation unique imposé par le système de planification, laisse la place à la déspécialisation pour les trois banques (BNA, CPA et BEA)qui deviennent des établissements de crédit à vocation générale, les objectifs de crédit sont fixés par les organes d'encadrement et de contrôle du système bancaire à savoir le Conseil National du Crédit et la commission de contrôle des banques, de même que le plan national de crédit (PNC).

2.3. La loi sur la monnaie et le crédit « la loi 90-10 »

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988, axées sur la réforme de l'entreprise publique, un nouveau cadre dans lequel la banque centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer, a été mis en place le 14 avril par la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Cette loi a été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la banque centrale par rapport au pouvoir exécutif.

La loi bancaire 90-10 elle est la seule loi en Algérie qui s'inscrit véritablement dans les perspectives d'une économie de marché, elle exprime réellement la volonté des pouvoirs publics de faire basculer l'économie dirigée vers l'économie de marché. De ce fait elle est la réforme moderne et centrale du système bancaire algérien. En partant d'une lecture simplifié en se rend vite compte que non seulement elle innove par rapport a la situation antérieure mais elle propose aussi un nouveau modèle bancaire qui ne se conçoit que dans une économie de marché évoluée.

La réhabilitation de l'institut d'émission et de son rôle doit être perçue sous deux angles : l'autonomie et les missions.

- L'autonomie de la banque centrale a été consacrée pour la loi 90-10.Au terme de l'article 11 de la loi précitée « La banque centrale est un établissement national dotée de la personnalité civile et l'autonomie financière », l'institut d'émission est désormais dénommé banque d'Algérie et réputée commerçant dans ses relations avec les tiers.
- Les missions sont confiées principalement au conseil de la monnaie et au crédit (CMC) mis en place en vertu de l'article 32 de la loi susdite. Sa mission est double :

  -Conseil d'administration de la banque d'Algérie.

  -Autorité monétaire du pays.

- ***La loi bancaire et l'organisation de la profession bancaire***

Au terme de la loi, les banques commerciales requièrent le statut universel de « banque » notamment avec la redéfinition des opérations des banques. L'organisation est codifiée dans les articles 110 à 126 de la loi susmentionnée. Et l'article 128 lequel définit la forme juridique obligatoire que doivent épouser les banques ainsi qu'aux possibilités de participation du capital privé.

- ***Les dispositifs mis en place au regard des objectifs de la loi 90-10***

Le premier objectif assigné à la banque d'Algérie est la stabilité interne et externe de la monnaie, laquelle signifie et implique la maitrise de la croissance de la masse monétaire et donc de ses contreparties. La disposition légale qui résume le mieux la mission fondamentale de la banque d'Algérie se rapporte à l'article 55 de la loi suscitée cet article est considéré comme étant la base de la politique monétaire.

- ***Le contrôle des banques et des établissements financiers***

Si le CMC édite la réglementation applicable aux banques et aux établissements financiers, et afin d'éviter à cet organe d'être juge et parti, la loi 90-10 a prévu la mise en place d'une structure disposant d'un pouvoir administratif, juridictionnel et déontologique portant sur le contrôle des conditions d'application de la loi et des réglementations à savoir la commission bancaire. Elle veille :

-Au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux acteurs du système bancaire ;

-Sectionne les manquements constatés.

C'est la loi bancaire de 1990 qui va constituer le fondement du nouveau système financier Algérien, et annoncer le début d'un processus de déréglementation très profond.

2.4. La loi 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit

L'année 2003 a vu la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiant et abrogeant la loi 90-10, qui tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son coté la banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance de veille et d'alerte. Le cadre réglementaire du système bancaire en Algérie est actuellement régi par l'Ordonnance suscitée.

Section 3. Relation banque/entreprise en Algérie

3.1. Présentation de la relation banque /entreprise

L'entreprise depuis sa création et tout au long de son développement a besoin de ressources financières externes.

En effet, quelques soit sa taille, dans la plupart des cas, l'entreprise ne peut pas se contenter de ses ressources propres pour satisfaire continuellement tous ses besoins de financement. De ce fait, elle devrait recourir aux ressources externes qui sont principalement : le marché financier et la banque, cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, telle

que l'économie algérienne, que la banque en tant que source de financement occupe toujours une place primordiale dans le financement des entreprises algériennes.

3.2. Le financement des PME par la banque

Lors de sa création, et puis au cours de son développement l'entreprise doit détenir les ressources nécessaires pour faire face à ses besoins, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose.

Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes :

-réalisation des investissements matériels ;

-Achat de matières et fournitures ;

-prévoir la rémunération de la main d'œuvre.

Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production, et de la commercialisation, que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Donc il ya un décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant aussi bien les investissements que l'exploitation. Ce décalage crée des besoins de financement que l'entreprise devra couvrir.

Lorsque le financement d'un projet dépasse les ressources propres d'un agent économique (par exemple, l'entreprise), celui-ci doit faire appel à des ressources externes directes ou indirectes. Généralement, le financement bancaires utilise des intermédiaires financiers pour faire rencontrer les agents à capacité de financement (ABF) et les agents à besoin de financement (ABF).

3.2.1. Définition du financement externe indirect (bancaire):

Est un moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances propres sur l'équilibre financier des entreprises, le circuit indirect recouvre les opérations effectuées par le biais des intermédiaires financiers (IF). Ces derniers émettent des actifs indirects sous forme non monétaire ou sous forme monétaire. Dans le second, en parle de financement indirect par les intermédiaires financiers bancaires.

3.2.2. Le financement par les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB)

Ces institutions font prêter aux ABF les ressources qu'ils ont déjà empruntées aux ACF. Les IFNB servent donc de transmetteurs de l'épargne collectée mais ils n'ont pas la capacité de créer de la monnaie, leurs circuits sont étrangers à la création proprement dite de monnaie.

Pour les IFNB, les dépôts font les prêts parce qu'ils ne font que prêter ce qu'ils possèdent.

3.2.3. Le financement par les intermédiaires financiers bancaire (IFB)

Dans ce cas, les fonds prêtés aux ABF ne proviennent pas essentiellement des ressources collectées auprès des ACF, la plupart des fonds prêtés sont crées

« À partir de rien » par les IFB dont la fonction consiste à monétiser les titres (effets de commerce, effets publics) cédés par les emprunteurs. Le système bancaire a donc un pouvoir de création de monnaie. Ainsi, les IFB collectent l'épargne, créent de monnaie et distribuent les crédits.

Selon sa maturité le crédit bancaire peut être accordé à court, moyen ou long terme :

a)Les crédits à court terme : on désigne sous le nom de crédit à court terme l'ensemble des techniques de financement spécialisées, relatives au recouvrement des besoins liés au cycle d'exploitation, et d'autre part, des moyens de financement dont la duré est extrêmement courte, allant de quelques jours à quelques mois. Pour préciser cette définition, il faut examiner la nature des opérations auxquelles le crédit est attaché.

Ainsi suivant la nature de cycle de production et de commercialisation, le crédit à court terme peut être relativement long et atteindre une période d'un an.

b) Les crédits à moyen et long terme : appelé aussi les crédits d'investissement, ils sont destinés à financer la partie haute du bilan de l'entreprise, le remboursement de ce crédit ne peut être assuré que par les bénéfices réalisés. Pour accorder ces crédits, la banque exige à l'entreprise de disposer d'un minimum de fonds propres. En moyenne, l'apport initiale est de 30% du montant de besoin exprimé.

3.3. Les limites du mode de financement adopté

Naturellement, les crédits sont accordés par les banques à partir des dépôts collectés, Ces derniers sont essentiellement à vue, la banque est obligée de faire l'effort de les transférer en crédits à moyen terme. Les dépôts à terme ne représente qu'une faible partie de l'ensemble des dépôts collectés par la banque. En effet, les rigidités (faible taux de rémunération des dépôts, absence de la concurrence interbancaire…) rencontrés par le système bancaire pour assurer sa mission de financement des besoins d'exploitation et d'investissement des entreprises expliquent la faiblesse de la part des dépôts à terme et limites de ce mode de financement.

3.3.1. Du coté des banques

La logique adoptée dans ce schéma de financement assigne au système bancaire le rôle de simple pourvoyeur de fonds pour les entreprises, autrement dit, la banque a pour mission de répondre à la demande de monnaie émanant des entreprises en utilisant les leviers suivants :

-Ressources d'épargne collectées sous forme de dépôts à vue ou à terme ;

-Refinancement auprès de la banque centrale découlant du réescompte d'effets de crédit à court ou moyen terme ;

-Découvert auprès de la banque centrale.

Lorsque la demande de monnaie émanant de l'entreprise dépasse l'offre de la banque, le trésor public intervient pour équilibrer l'offre et la demande. Pour ce faire, il puise de ses ressources propres, le cas échéant il fait appel à la banque centrale comme dernier ressort.

3.3.2. Du coté des entreprises

La situation financière de beaucoup d'entreprise est assez critique, les entreprises restructurées financièrement s'endettent continuellement sans espérer rembourser leurs dettes. Les banques commerciales sont érigées en caisse fournissant aux entreprises les liquidités qu'elles demandent. En effet les banques ne sont pas en mesure d'assurer la fonction de contrôle des entreprises par le biais du crédit à cause des faibles moyens notamment humains dont elle dispose pour suivre les aspects physiques des opérations financières comme l'exige la planification centralisée.

Ainsi le rôle dévolu aux banques par le système de planification a eu les efforts négatifs suivants sur l'entreprise.

-L'entreprise n'ayant pas de contrainte budgétaire ne fait aucun effort de gestion. En effet, le système bancaire est toujours prêt à lui substituer et régler ses facteurs et ses dettes.

-La rémunération des fonds prêtés à l'entreprise étant faible, celle-ci n'hésite pas à consommer, sans mesure, les crédits bancaires d'autant plus qu'elle ne prend pas vraiment comptes de sa gestion économique et financière, la planification centralisée et impératives l'ayant fortement déresponsabilisée.

- L'entreprise bénéficiant de cette offre sans limite de crédits bancaire n'est soumise à aucune pression pour former des surplus lui permettant d'assurer sa pérennité.

Conclusion

Avec les réformes économiques engagées en 1988, dans le cadre de l'autonomie des entreprises, les pouvoirs publics de l'époque avaient tenté, entre autres, d'encourager le système financier à changer radicalement du comportement.

Les réformes alors entreprises visaient essentiellement à favoriser le libre jeu de marché. En effet, devant la complexité du grandissante de l'économie, le système financier ne pouvait plus demeurer simple circuit d'acheminement des fonds collectés vers principalement des entreprises publiques, mais le secteur financier devrait être capable de jouer un rôle actif dans la mobilisation et l'affectation des ressources.

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n◦90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et aux crédits. Cependant l'année 1991 a marqué quand à elle un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie.

L'ensemble de ces évolutions a été consacré en 1994 par l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux efforts de rééchelonnement de la dette extérieur algérienne.

Le programme de stand-by et d'ajustement structurels réalisé en 1994 et 1995 avec la banque mondiale a lui aussi donné de bon résultats : inflation très faible, dégagement d'excédents budgétaires, accroissement considérables des réserves de change, stabilisation des taux de change, taux de réescompte ramené de 15% à 6% en quelques années, passage du ratios de service de la dette sous la barre des 20%.

A partir de 1996, la mise en place d'un cadre institutionnel nécessaire à la mise en place d'un marché de capitaux. La bourse de valeurs mobilières, bien qu'embryonnaire est opérationnelle depuis septembre 1999. Le système bancaire et financier algérien connait dès lors un nouveau schéma d'organisation.

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'ordonnance n°03/11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son coté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte. Le cadre réglementaire du système bancaire en Algérie est actuellement régi par l'ordonnance suscitée.

Chapitre 02

Cadre conceptuel de bancarisation

Introduction

La bancarisation reflète le niveau de pénétration des ou d'utilisation des services bancaires par la population dans un pays ou une zone. Ce phénomène connait un développement remarquable dans les pays avancés, mais elle constitue une véritable problématique que posent tous les pays pauvres et en développement, où les systèmes financiers sont peut modernisés et moins libéralisés.

La bancarisation est mesurée par un ensemble d'indicateurs, ces derniers diffèrent selon leurs définitions et parfois même leurs mode de calcul, nous distinguons plusieurs formes à savoir : le taux de bancarisation ; la densité du réseau bancaire ; le ratio: crédit à l'économie / produit intérieur brut ; la forme de monnaie utilisée dans une économie (scripturale et ou fiduciaire) ; le taux de bancarisation par les effectifs des banques ; mais aussi le degré de pénétration de la monétique dans une économie.

Une personne peut ne pas être bancarisée pour plusieurs raisons, elle peut tout simplement l'avoir refusé, aussi, certaines personnes préfèrent garder leurs argents chez eux. Cela peut être du au manque de confiance envers les banques, ainsi qu'à un ensemble de facteurs.

Quand à la demande, elle est appréciée par des facteurs économiques tels que le niveau de revenu et le prix d'acquisition des services bancaires, et autres non économiques à savoir les barrières culturelles, religieuses.

Quand à l'offre, une raison qui est surement la plus valable est que les banques refusent ou interdissent l'accès à leurs services, est peut être expliqué par des couts de transaction, des risques systémiques tels que le niveau de développement économique sociale, institutionnel, et juridique. Et autres particuliers comme les conditions que les banques fixent pour l'ouverture d'un compte, le taux d'intérêts des crédits à la clientèle et le taille des banques.

Section 1. Définitions, indicateurs de mesure, et niveaux de la bancarisation

1-1-Définition de la bancarisation

La bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. Une population bancarisée à 70 ٪ signifie que les 30٪ restant n'ont pas accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit du développement d'un pays, plus un pays est développé, plus il sera bancarisé.

Mais, il existe d'autre définition, nous citons quatre selon différents dictionnaires :

- ***Définition selon le dictionnaire de la banque***

La bancarisation est «le processus consistant pour les banques à couvrir l'ensemble de la population (ménages, entreprises) des comptes bancaires. L'objectif des banques est de se procurer les ressources indispensables au développement de l'activité de crédit » [1]

- ***Définition selon le lexique de la banque et du marché financier***

La bancarisation est définie comme étant « un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque, lorsqu'un même individu à plusieurs comptes, en parle de multi bancarisation » [2]

- ***Définition selon le dictionnaire de la banque et la bourse***

Entant « qu'un phénomène économique et financier du xx◦, la bancarisation des agents conduit ceux-ci à ouvrir des comptes auprès des établissements bancaires afin d'utiliser la monnaie scripturale comme moyen de paiement.

C'est ainsi que les monnaies fiduciaires et divisionnaires ont vu leurs importance considérablement diminuée, au profit de l'utilisation sur les comptes bancaires »[3]

1-DUCLAS THIERY « dictionnaire de la banque » 5 éme édition, SEFI, CANADA, 2010, page53

2-SAUSI RENDI BLANCHE « lexique de la banque et marché financiers »édition DUNOD, paris 2009, page 25.

3-CROZET YVES, dictionnaire de la banque et bourse »édition ARMOND COLIN, paris, 1993, page34

▪***Définition selon le dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt, et fiscalité***

« La bancarisation renvoie à l'importance ou au nombre d'individus ayant un compte en banque. Ce taux est encore faible en Algérie ».[4]

De ces définitions nous déduisant que la bancarisation se mesure, et donc le prochain point dans cette section portera sur la mesure de la bancarisation. Quels sont ses indicateurs ?

1.2. Les indicateurs de mesure de bancarisation

1.2.1. Le taux de bancarisation

Est un indicateur qui permet de mesurer le niveau de pénétration des services bancaires dans la population d'un pays. Il donne l'information sur la proportion de personnes qui dispose d'un compte en banque.

Evidemment on peut orienter cette définition de plusieurs manières, d'après l'utilisation que l'on souhaite faire de l'indicateur. Ainsi on entend souvent parler du taux de bancarisation des ménages, des entreprises, ou des actifs. Comparé directement à une part de marché, le pourcentage que détiennent les banques et les établissements assimilés sur le totale(les ventes) du chiffre d'affaires et de leurs secteurs respectifs.

Au sein de secteur financier d'un pays, ceci compte pour les produits, services financiers et micro financiers existants dans une zone géographique ou sur l'étendue d'un territoire, auprès d'un ou plusieurs types de clientèle et d'usagères permanant ou occasionnels.

En finance c'est le nombre des banques opérationnelles sur un espace géographique donné. Le taux de bancarisation constitue ainsi un indicateur qui permet de mesurer le niveau de pénétration des services bancaires dans la population d'un pays ou d'une région.

4-SHEHRIT KAMAL, dictionnaire de termes de banque, finance, assurance, impôt, fiscalité. Grand Alger livre, Alger avril 2006.

Sa formule de calcule est la suivante : **Tb= nc/pt**

Tb : *proportion de la population ayant un compte bancaire.*

nc : *nombre de personne ayant un compte en banque.*

pt : *population totale.*

Cette indice renvoi à la nécessité d'inciter plus de personnes à détenir un compte en banque pour accroitre la bancarisation, c'est-à-dire, démocratiser le compte et les moyens scripturaux. Son calcul peut être affiné de plusieurs façons suivant l'utilisation que l'on souhaite en faire. On peut avoir le taux de bancarisation des ménages, des adultes et des actifs.

Vu sous l'angle du nombre de compte, les pays développés ont un taux de bancarisation élevé tandis que les PVD et pauvres possèdent des taux bas parfois très bas. Ainsi, « en France, il est estimé à 99% pour les ménages et 92%pour les adultes(2001). En Angleterre, il est estimé à 87%(2005). En UEMOA, le taux est en moyenne de 3,02(2005) » [*]

1.1.1. Le taux de bancarisation des ménages

« Indique la proportion des ménages ayant au moins un compte en banque. Ici nous retenons le principe de la solidarité familiale où le compte sera utilisé par les nombres de la famille ainsi que les moyens scripturaux, ceci constitue donc une assurance de bancarisation des revenues des ménages.

Seulement cet indicateur n'est pas vraiment fiable pour des comparaisons internationales car cette approche exclue l'individualisme lié au développement économique dans les pays occidentaux, là où le désir d'avoir une indépendance financière oblige l'individualisme de la bancarisation, contrairement aux pays d'Afrique et d'Asie. Dans les société d'Afrique et d'Asie (ménages) sont détenues par le chef du foyer ».[1]

---

*A.J. Gansinhoundé : « comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008, p .6.

1-GANSINHOUNDE –A-J, situation de l'UEMOA, et de la CEMAC, 2008, page 07.

1.2.1.3. Le taux de bancarisation des actifs

« Il représente la part des actifs qui dispose d'un compte en banque ; il traduit la part réelle du besoin en services bancaires qui Désigne « l'ensemble des agences et bureaux où sont commercialisés les services bancaires et assimilés, l'importance du réseau varie suivant le niveau de développement économique mais aussi suivant la réglementation » [2]

Nous retenons que le réseau bancaire est le nombre de banques existantes, plus ce réseau est dense plus la population est satisfaite en matière de services bancaires est satisfaite. Une personne économiquement active est susceptible d'avoir besoin d'un compte bancaire »[3]

1.2.2. La densité de réseau bancaire

1.2.2.1. Le réseau bancaire

Dans les pays développés le réseau bancaire est dense, est capable de satisfaire la population quelque soit leur lieu de résidence. En France la densité de réseau est à une agence pour 4000 habitants, La Suisse compte à elle une agence pour 2000 habitants.

En revanche dans les pays en voie de développement le réseau bancaire est moins dense dans l'UEMOA, La densité est à une agence pour 116000 habitants. Selon le GGAP (2006) en Algérie la densité de réseau est une agence bancaire ou postale pour7250 habitants, tandis que la norme internationale est d'une agence pour 8000 habitants.

1.2.2.2. Le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits

« Les mutualistes sont considérer comme étant des banques dans certains pays comme la France, et des institutions financières de micro finance dans d'autre comme celles des pays de l'Afrique sub-sahariens où les mutualistes sont Assimilés aux institutions de micron finance donc la densité du réseau bancaire est sous évaluée dans ces pays.

2-EL WATAN, économie, 25 avril au 01 mai 2011.

3-GHANSINHOUNDE, A-j, op.cit, page 08.

L'AFD estime que si ces pays prennent en compte les institutions mutualistes et les coopératives de crédits cela permettra l'augmentation de ce taux du simple au triple vu leur développement dans ces pays »[3].

1.2.2.3. Le réseau des services financiers postaux

La poste est une institution qui offre des services financiers, elle est la première institution si nous prenons en considération sa taille, son réseau et sa clientèle. Celle-ci est assimilée au réseau dans certains pays comme la France et le Maroc, contrairement aux pays dans les Etats de la zone UEMOA, seule les banques qui sont prises en compte en ce qui concerne le réseau bancaire.

1.2.3. Le ratio : crédits à l'économie/ produit intérieur brut

Les banques interviennent parfois dans le financement de l'économie de manière prépondérante, mais elles sont de plus en plus concurrencées par les autres intermédiaires financiers et les marchés des capitaux.

Ces sources de financement formel représentent une grande part dans les pays développés. En revanche, dans la plupart des PVD ou pauvres, le financement informel joue un rôle complémentaire mais son volume n'est pas facile à qualifier. Il faut également mettre en évidence le rôle joué par le micro finance [4] dans ces pays,

C'est-à-dire, l'ensemble des services financiers dont le micro crédit, proposés, généralement par les institutions mutualistes et les coopératives de crédits et certains ONG en faveur des populations défavorisées.

En définitive, comme il n'est pas aisé d'intégrer dans le calcul de l'indice de bancarisation la variable financement informel notamment dans les PVD ou pauvres, qui en font largement usage, les réalités des capacités de financement et celles des besoins de financement peuvent paraitre voilées sinon biaisées.

3-GHANSINHOUNDE A-j. Op.cit. Page 09.

4- La micro finance : est un terme utilisé internationalement pour désigner la bancarisation de masse.

1.2.4. La forme de monnaie utilisée dans une économie scripturale et fiduciaire)

L'utilisation de la monnaie scripturale désigne que l'économie est bancarisée, et dans le cas contraire, c'est-à-dire : dans le cas où l'utilisation de la monnaie fiduciaire est dominante nous parlons d'une économie sous bancarisée.

Seulement pour avoir accès à la monnaie bancaire (scripturale), il faudra détenir un compte. Mais ce n'est pas tous les comptes qui donnent droits à l'utilisation des moyens scripturaux, comme le compte livret de la poste et le compte d'épargne, dans ce cas malgré la bancarisation par l'ouverture des comptes, l'utilisation de la monnaie scripturale reste restreinte.

1.2.5. Le taux de bancarisation par les effectifs des banques

Le taux de bancarisation par les effectifs des banques est le nombre d'employés dans le secteur bancaire il est calcul é comme suit :

Le taux de bancarisation par les effectifs des banques=nombre d'employés de la banque /la population active.

1.2.6. Le degré de pénétration de la monétique

« Le degré de pénétration de la monétique dans une région, peut être estimé par le nombre de cartes bancaires par rapport à la population et par la densité du réseau des distributeurs et guichets automatiques de billets et les terminaux de paiement (TPE) »[1]

1.2.6.1. L'utilisation de la monnaie électronique

Représente la pénétration de la monnaie électronique, notamment les cartes de retrait et du paiement auprès de la population.

1-SAM HOCINE « Essaye d'analyse de la bancarisation en Algérie ».page 59

1.2.6.2. La densité de réseau DAB /GAB

Cet indice indique la proportion de la population ayant accès aux DAB ou GAB. Les pays développés sont généralement les mieux dotés en DAB et GAB, le Canada et les USA enregistrent entre 1000 et 1200 DAB/GAB pour un million d'habitants.

La densité du réseau électronique peut être mesurée par plusieurs ratios à savoir :

- La population totale /DAB et GAB.
- Nombre des ménages/nombre DAB et GAB.

1.2.6.3. La densité de TPE par rapport à la population :

Cet indice indique la proportion de la population ayant accès aux TPE. La Suisse, le Royaume Uni et la France ont vu leur nombre de TPE évolué avec plus de 9 000 terminaux pour un million d'habitants, le Japon et l'Allemagne en répertorient moins.

La densité de réseau électronique peut être aussi mesurée par le ratio suivant :

Nombre de commerçant / nombre de TPE.

1.3. Les niveaux de bancarisation

Suivant le niveau de développement des pays, les situations de bancarisation sont globalement les suivantes :

1.3.1. Les niveaux de bancarisation dans les pays en développement

Les pays en développement ou pauvres souffrent de sous bancarisation, cette situation tient à plusieurs facteurs. Nonobstant, la bancarisation n'est pas la seule panacée des pays développés, les PVD tentent aussi, non sans difficultés, de relever son niveau.

1.3.1.1. La sous bancarisation ou la faible bancarisation de la population

D'après les articles et les études sur ce plan, une économie (ou une région) qui ne répond pas à la norme internationale est considérée sous bancarisé.

La sous bancarisation qualifie la situation d'un pays, qui enregistre une densité du réseau bancaire avec une proportion de population réduite ayant accès au compte et aux paiements scripturaux.

Cela caractérise particulièrement les pays en développement et pauvres comme les Pays de l'UEMOA* avec une agence bancaire pour 116000 habitants, l'Inde, Pakistan.

Toutefois, des pays comme la Tunisie, le Maroc, le Kenya, malgré leur situation économique pas assez développée, enregistrent des niveaux de bancarisation relativement élevés.

Une économie est sous bancarisée dans le cas où le taux de couverture des services financiers et bancaires est insignifiant par rapport aux besoins de la population.

D'après certains auteurs comme GANSINHOUNDE-A J, la sous bancarisation dépend du taux de bancarisation et de la marge de bancarisation.

La Marge de bancarisation=100%-taux actuel de bancarisation.

Cette marge représente l'écart entre la situation de bancarisation complète (100%) et le taux actuel. plus la marge est grande, plus le niveau de bancarisation est faible et inversement. Une marge de 80% veut dire que seulement 20% de la population a accès aux services bancaires, En chiffre :

Les pays de l'UEMOA, enregistrent un taux de bancarisation de 3,02%, ce qui signifie que 96,8% de la population est sous bancarisée. Cette situation est expliquée par plusieurs facteurs géographiques et humains.

Enfin, la sous bancarisation est un phénomène qui caractérise les pays pauvres et en développement en raisons de leur forte croissance démographique et le retard de la technologie[1], qui rend difficile la couverture des besoins financiers des personnes

*-UEMOA : Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Bourkina, Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo).

1-le contacte de la banque est peut automatiser et la personne est contrainte de se rendre physiquement au guichet, il est donc fort probable de se rendre à plusieurs reprises à l'agence pour la même opération

1.3.1.2. La non bancarisation

La sous bancarisation est à distinguer du non bancarisation. Une personne est qualifiée de non bancarisée lorsqu'elle ne dispose pas d'une relation avec l'institution financière (banque, poste ou autres).

Dans ce cas, le besoin financier est souvent couvert par le marché informel (financement parallèle) et les potentialités monétaires et financières sont également investies sur ce même marché

Une région est qualifiée de non bancarisée lorsqu'elle est dépourvue d'agences bancaires ou organismes assimilés. Dans ces conditions, la population résidente est contrainte de se déplacer vers les régions limitrophes pour bénéficier des services bancaires. Ce phénomène caractérisée quelques régions des pays sous développés et pauvres.

1.3.2 : Les niveaux de bancarisation dans les pays développés

Dans les pays développés les banques constituent généralement un marché en phase de maturité. Ils présentent la multibancarisation et de surbancarisation, en revanche, ces pays sont aussi confrontés à un problème grave, celui de l'exclusion bancaire.

1.3.2.1 : La surbancarisation

La surbancarisation de l'économie désigne « l'excès du réseau d'agences bancaires sur un territoire donné » C'est donc un phénomène pour lequel les offres de services bancaires est supérieur à la demande.

La surdimensionnement des réseaux, le surinvestissement en infrastructures bancaires et la sous productivité des guichets bancaires, sont les éléments qui caractérisent la surbancarisation. Cette dernière est aussi le résultat de l'évolution de la mutation et le développement de la concurrence[2].

2- HOCINE SAM « Essaye d'analyse de la bancarisation en Algérie ».page 63.

La surbancarisation concerne la densité des implantations géographiques des établissements bancaires sur un territoire et informe sur une situation d'excès de banques.

Autrement dit, la surbancarisation correspond à un maillage serré des banques sur un espace donné.

En France, par exemple, on estime une(1) agence bancaire pour 4000 habitants et une(1) agence bancaire ou postale pour 1500 habitants. En suisse 1 agence pour 2000 habitants et en Allemagne 1 agence pour 1750 habitants, comparativement au seuil minimum requis, cela parait énorme.

Dans un tel contexte la relation bancaire de proximité se trouve fortifiée et constitue un atout de la banque de détail pour résister à la concurrence. Néanmoins, la « course aux guichets de proximité » favorable pour un montant peut être remise en cause du fait des coûts bancaires dont ceux liés à l'excès d'équipements.

1.3.2.2. La multibancarisation

La multibancarisation est le phénomène par lequel un individu est client de plusieurs établissements bancaires.

La multi bancarisation est un néologisme qui désigne l'importance du nombre d'individus détenteur de plusieurs comptes bancaires. La multi bancarisation permet de faire jouer la concurrence entre les différentes institutions bancaires. Ce phénomène fait apparaitre dans la décennie 80 avec l'arrivé de nouveaux acteurs sur les échiquiers financiers : d'autres banques, mais aussi des maisons de courtage, des fonds de placements, etc. L'offre est aujourd'hui plus importante et variée qu'il ya 25 ou 30 ans.

Le phénomène de multibancarisation a renforcé la pression concurrentielle entre les établissements bancaires et notamment la pression sur les taux des crédits immobiliers qui sont souvent le facteur d'attribution du compte principal.

La multi bancarisation a également été favorisée par le fait que certains produits ont été pendant très longtemps commercialises uniquement par certaines catégories d'établissements.

2.2. Le phénomène de l'exclusion bancaire

2.2.1. Définition de l'exclusion bancaire

L'exclusion bancaire désigne différent types de situations : le fait d'accumuler les frais bancaires, le surendettement, ne pas avoir de compte de dépôt ou de carte bancaire, ne pas pouvoir accéder à un crédit adapté à ses besoins, etc.

Le centre Walras * décrit l'exclusion bancaire comme « Le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès ou d'usage dans ses pratiques bancaires qu'elles ne peut pas ou plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne. Une situation d'exclusion n'est donc définissable que par rapport aux conséquences sociales découlant des difficultés d'accès et d'usage qui la composent »[1].

Ces difficultés comprennent :

- l'accès et l'usage d'un compte bancaire et des moyens de paiement associés ;

-l'accès et l'usage du crédit ;

-l'accès et l'usage des produits d'épargne.

Par exemple en France, la législation impose l'utilisation de la monnaie scripturale dans les transactions, la privatisation de ce service bancaire pour une personne la confronte à des difficultés sociales.

Selon cet auteur l'exclusion bancaire n'est donc définissable que par rapport aux conséquences sociales qui la composent. Les exclus bancaires seront déjà plus nombreux si l'on prend en compte ceux qui n'ont pas accès à une carte de paiement ou aux services bancaires nécessaires pour mener une vie normale.

*- Le centre Walras est spécialisé dans l'étude et l'édition des rapports périodiques sur l'exclusion bancaire en France.

1 -Georges Gloukoviezoff, « L'exclusion bancaire des particuliers en France » Exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers, rapport du centre Walras, Economica, Paris, 2004, p.188.

Ce phénomène concerne trois types de personnes : celles qui sont inscrites au fichier central des chèques (FCC) ou au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ; celles qui ne peuvent pas ouvrir un compte de dépôt ou disposer d'une carte de crédit ou d'un chéquier ; et celles qui sont surendettées

De plus, ceux qui ont accès aux produits bancaires doivent pouvoir en faire un usage adapté.

Cet auteur identifie trois degrés d'exclusion :

-La domination bancaire : les conditions d'accès et d'utilisation des produits bancaires se révèlent inappropriées, et entrainent par exemple des surcoûts ;

-La disqualification bancaire: le statut des personnes dans leur relation avec le « banquier » est mis en cause ;

- L'exclusion au sens étroit du terme : les personnes concernées n'ont plus accès aux services bancaire.

-Pour agir contre l'exclusion il faut comprendre l'ensemble du processus et des difficultés rencontrées.

L'exclusion bancaire est un phénomène plus complexe qu'il n'y paraît. Elle mêle à la fois des difficultés d'accès aux services bancaires (se voir refuser l'accès à un compte de dépôt). Et les difficultés d'usage de ces mêmes services (avoir un crédit à la consommation dont les mensualités sont trop élevé). Dès lors, sachant que ce sont les conséquences sociales de cette exclusion qui justifient l'intérêt qui lui est porté.

-L'une des implications immédiates de cette définition est que l'exclusion bancaire ne peut être définie de manière absolue. C'est un phénomène qui doit être considéré en relation avec la société dans laquelle il prend place.

D'après Georges Gloukoviezoff Il y a un lien entre l'exclusion bancaire et l'exclusion sociale.

Ceux qui ne possèdent pas de compte en banque sont rejetés. Pour payer en espèces vos factures ou même votre cantine, vous devez aller faire la queue dans un endroit à part.

Vous ne pouvez toucher un salaire que sur un compte bancaire. A l'inverse, l'exclusion sociale ou le chômage conduisent très vite à l'exclusion bancaire et à la stigmatisation dans des fichiers de chèques sans provisions ou de crédits impayés. En plus, l'argent liquide se vole et est plus volatile.

Cette injustice sociale se double d'une aberration économique. Un crédit sert justement à étaler dans le temps une dépense, c'est donc un puissant levier de développement économique dont sont exclus ceux qui en auraient le plus besoin.

Ainsi, les conséquences sociales d'une impossibilité d'accès au compte bancaire ne seront pas les même en France où il est indispensable pour percevoir salaire et prestations sociales, au Royaume Uni où cette perception est possible en liquide, et en Inde où l'immense majorité de la population ne dispose pas de compte bancaire.

2.2.2. Les causes de l'exclusion bancaire

Le phénomène de l'exclusion bancaire peut être engendré par le problème de l'anti sélection de la clientèle et par des pratiques engendrées de la part des clients, il s'agit de l'auto-exclusion et la mise en retrait de la relation bancaire.

2.2.2.1. L'anti sélection de la clientèle

La sélection de la clientèle est un problème crucial pour les banques. Il s'agit de déterminer quels clients doivent être servis et quelles clientèles doivent être rationnés ou exclus.

L'analyse s'est donc focalisée sur le problème de l'imperfection des informations dont disposent les banques sur les demandeurs de services bancaires, en suppose généralement que l'information est asymétrique, en ce sens que les clients connaissent mieux leur propre risque que les banques [1].

Ce problème d'asymétrie d'information sur les risques des emprunteurs pouvant conduire à un phénomène de l'antisélection.

Dans le contexte du marché du crédit, un problème d'antisélection apparait lorsque les préteurs ne peuvent identifier parfaitement le risque des emprunteurs.généralement, cette pratique oblige le banquier des taux reflétant la qualité moyenne des emprunteurs.

En effet, l'antisélection pénalise les « bons » risques (clients) qui paient des primes de risque trop forte, mais avantage les « mauvais » risque qui des primes trop faible. En conséquence, les bons clients sont exclus du marché de crédit[2]

2.2.2.2. Des pratiques aggravant de la part des clients

A.L'auto-exclusion (exclusion volontaire)

Concernant l'auto-exclusion, il s'agit pour les clients de ne plus solliciter leur banque pour certains produits comme la carte de paiement ou bien des crédits.

En effet, soit ils ont assimilé que ces produits ne sont « pas pour eux » ou bien ne leur seront pas accordés, soit ils les estiment trop risqués aux vues des pratiques des banques (par expérience ou non). Ils vont donc préférer s'exclure d'eux-mêmes... en apparence

Le fait de retirer l'intégralité de ces prestations sociales lorsqu'elles sont versées sur le compte est sans doute la forme d'auto-exclusion la plus poussée en France dans la mesure où renoncer au compte est quasiment impossible.

La principale cause d'absence de possession de services bancaires semble d'ailleurs être l'auto-exclusion et non les pratiques explicites de sélection des banques. Ainsi, que ce soit en termes de difficultés d'accès ou d'usage, le comportement des clients joue également un rôle dans le développement de situation d'exclusion bancaire.

1-Cette hypothèse d'information asymétrique en faveur des emprunteurs est d'ailleurs contestable. Dans certains cas, en effet, l'hypothèse pourrait sans doute être reversée, dans la mesure où les banques grâce à leurs expériences et leurs connaissances du monde des affaires, sont parfois plus à même d'évaluer le risque d'un client que le client lui même.

2-EBER NICOLAS. , op.cit page

A.1. Les causes de l'auto exclusion

Généralement, les causes de l'auto-exclusion sont dues à :

-des raisons morales ou religieuses ;

-l'intégration du discours des banques ;

-leurs critères de sélection ;

-la complexité et l'incompréhension liée à l'usage des services bancaires,

-les expériences passées négatives.

B. La mise en retrait de la relation bancaire

Concernant la mise en retrait de la relation, les clients renonceront à solliciter leur banquier en cas de difficultés en raison des pratiques réelles ou supposées de ce dernier.

Ainsi, confronté au chômage et à la difficulté de combler son découvert, et de peur que son banquier lui retire ses moyens de paiement en apprenant sa situation, le client pourra préférer s'adresser à un établissement de crédit spécialisé pour obtenir un crédit revolving[1].

Cette « solution » est malheureusement extrêmement risquée (coût élevé, absence de suivi, méthodes de recouvrement particulièrement rudes) et ce n'est pas une surprise de constater que 80% des dossiers de surendettement comportent ce type de prêts.

1-Est un crédit à la consommation qui permet de disposer d'une réserve d'argent remboursable au fur et à mesure et que se reconstitue en fonction des remboursements effectués. Selon le montant emprunté et le montant des mensualités, le taux d'intérêt varie rendent le calcul du coût globale très difficile.

Section 2. Les facteurs déterminants le niveau de bancarisation

2.1. Les frontières à l'accès aux services bancaires

Beck et De la Torre(2006) définissent la frontière des possibilités d'accès des services de paiement et d'épargne comme « la part maximale de population (ménage et entreprise) qui pourrait être servie par les institutions bancaires et financières pour un ensemble donné de variables d'état », en distingue :

2.1.1. Les facteurs liés à l'offre des services bancaires

Les facteurs retenus pour expliquer le niveau de l'offre sont les coûts de transactions, et les risques systémiques tels que le niveau de du développement économique, sociale, institutionnel et juridique qui détermine l'environnement globale, ainsi que les facteurs particuliers au secteur bancaire comme les conditions d'ouverture des comptes, le taux d'intérêts des crédits à la clientèle, la taille des banques, etc.

2.1.1.1. Des coûts de transaction fixes

Dans un marché de libre concurrence, les coûts de transaction sont déterminés suivants les caractéristiques et la nature des services offerts.

Lorsque les couts de transaction sont fixes soit par l'établissement, soit par autorités de régulation, les économies d'échelles ne sont plus répercutées sur le marché. Cela maintient artificiellement les coûts à la hausse et constitue de fait un important point de blocage à la démocratisation de l'accès aux services.

2.1.1.2. Risque systémiques et particuliers

A. Les risques systémiques

Les risques sont fonction du marché ou du pays. Ils s'imposent à tous les agents économiques sous forme de contraintes à gérer. Les risques identifiés sont :

-la taille du marché ;

-les fondamentaux macroéconomiques ;

-la technologie disponible ;

-le niveau moyen de revenue par habitants ;

-la qualité des infrastructures de transport est de communication, le cadre juridique et sécuritaire. Ils constituent les variables d'état.

Ce sont des caractéristiques du marché avec lesquelles les institutions sont tenues de comparer.

B. Les risques particuliers

Par contre les risques particuliers sont liés à chaque institution, au style de management, aux décisions d'investissement etc. Ces risques définissent le coût de gestion .Ils peuvent et doivent être maitrisés par la direction de l'établissement.

2.1.2. Les facteurs liés à la demande des services bancaires

La demande est une fonction ou non de la situation économique. Elle dépend de plusieurs facteurs économiques, et autres non économiques

- **Les facteurs économiques** : la demande des services de paiement et d'épargne dépend de facteurs économiques que sont le revenu moyen des populations et le prix auquel les services peuvent être acquis. Elle est une fonction croissante du revenu et décroissante du prix. Les études ont mis l'accent sur l'adéquation entre le niveau de revenu des populations et le coût des services bancaires qui leur sont proposés.
- **Les facteurs non économiques :** des facteurs non économiques très importants comme l'illettrisme financier et les barrières culturelles et religieuses influencent la demande des services de paiement. Ces facteurs conduisent souvent à l'auto exclusion.

-Au niveau social et culturel, les habitudes et le vécu des populations ont été analysés en relief avec les contraintes de l'utilisation d'un service bancaire moderne.

La relation bancaire est influencée par des déterminants internes et externes :

2.1.2.1. Les déterminants internes

A. Les déterminants sociaux

L'explication du comportement de la population face aux agences bancaires nécessite d'examiner les facteurs qualitatifs de la population. Ces facteurs sont détectés selon ZOLLIGGER « par l'analyse psychologique ou sociologique »[1] de la population.

En effet, les déterminants sociaux expliquent deux principales catégories de la population, à savoir des classes sociales, groupes sociaux, organisation familiale, et la localisation géographique des ménages.

- ***Les classes sociales***

Les différentes classes ont des attitudes différentes face au recours aux services bancaires de base fournis par les établissements bancaires.

En matière de crédit, les classes les plus modestes ont tendance à emprunter d'avantage pour satisfaire leurs besoins personnels, ils ont une attitude moins favorable au remboursement alors ils ne bénéficient pas beaucoup de services bancaires. Par contre les classes les plus aisées empruntent pour leurs besoins d'activités professionnelles, ces derniers ont une attitude plus favorable aux crédits et utilisent plus souvent les moyens de paiement.

Concernant l'épargne, c'est celui constitué par les classes les plus modestes qui sera orienté vers l'investissement.

- ***Les groupes sociaux***

Les influences sociales qui se manifestent dans la phase préalable à la consommation des produits bancaires, occupe un poids important dans le domaine financier

1-ZOLLINGER M.et LAMARQUE E, « marketing et stratégie de la banque » ,4◦ édition DUNOD, Paris 2004, p5

Ceci explique que si l'information donnée à une personne par la banque correspond à celle fournie par un groupe d'appartenance (amis, famille, …) cette personne devient un consommateur bancaire. Dans le cas contraire, c'est-à-dire : quand l'information fournie par la banque est en contradiction avec celle du groupe, l'attitude de cette personne à l'égard des services bancaires sera défavorable.

- ***L'organisation familiale***

Le rôle familial exerce une influence plus directe sur l'individu. De nombreux statisticiens considèrent le ménage l'unité de consommation des services bancaires la plus significative, car les membres de la famille on un rôle d'incitation pour l'ensemble du groupe [1]. Exemple : les parents incitent leurs enfants pour ouvrir un compte.

- ***Les déterminants géographiques***

Il est constaté que les agences bancaires et les prestataires de services desservent mal les régions rurales, Mais sont souvent en expansion dans les milieux urbains[2].

B. Les déterminants sociodémographiques

Les variables démographiques les plus importants dans le domaine bancaire sont : le sexe et le revenu disponible, l'âge, et le temps disponible.

- ***Le sexe et le revenu disponible***

En effet, les hommes et les femmes ont des comportements différents à l'égard des banques et produits bancaires.

Les hommes salariés recourent, généralement aux produits d'épargne et de crédit pour achat de logement, travaux d'extension, véhicule…

1-ZOLLINGER M. et LAMARQUE E. op.cit page 56.

2-Crédit municipale de Paris « la bancarisation de nouveaux marchés urbains: expériences américaines » édition Economica. Paris 2004, page4

Quand aux femmes, ZOLLINGER.M a expliqué trois catégories de femmes susceptibles de créer un contact avec la banque, notamment dans le produit d'épargne :

-Les femmes sereines qui sont dans une situation stable ;

-Les femmes gestionnaires ;

-Les femmes soucieuses a des revenus plus faible que la moyenne.

- ***L'âge***

Il constitue un élément très important de différenciation comportementale des individus. Ainsi, les besoins de services bancaires varient selon les tranches d'âge, en l'occurrence les juniors et les séniors.

L'âge est une caractéristique très importante aux yeux des responsables des banques, et le comportement de la population jeune à l'égard des services bancaires est plus favorable dans la mesure où les besoins aux services bancaires sont importants[1]

C. Les déterminants psychologiques et psycho graphiques

- **Les influences historiques et culturelles :** L'environnement social et influence le comportement de l'individu. D' ailleurs la perception de l'argent à travers des relations morales et psychologiques et fortement différenciée selon la culture d'appartenance de l'individu.

D'abord, traditionnellement, de nombreuses affirmations ont été forgées par la population pour traduire le malaise que l'argent inspire.

- ✓ « L'argent ne fait pas le bonheur », dicton utilisé aussi bien par les démunis pour se rassurer;
- ✓ « l'argent n'a pas d'odeur »pour disculper celui qui reçoit une somme importance et lui éviter d'en avoir honte ;
- ✓ « Mais, l'argent est bon serviteur et mauvais maitre », l'argent n'est pas une fin en soi.

1-D'après l'étude du centre de recherche et de formation, la bancarisation des seniors ne peut améliorer que si les banquiers leurs offre des services spécifiques : des conseils, des suivis réguliers, gestion de patrimoine, car ce type de population privilégie la proximité et la disponibilité

- **Les influences psycho graphiques** : Ces déterminants sont établis pour connaitre le style de vie des personnes et ainsi que leur comportement vis-à-vis les banques. Les caractéristiques psychos graphiques de la population comprennent, généralement cinq familles de personnes. Il s'agit de matérialistes, les rigoristes, les cocooner, les nouveaux notables et les switchers.

2.1.2.2. Les influences externes

Les circonstances structurelles et conjoncturelles et l'importance de l'informel exerce une influence considérable sur le comportement de la population vis-à-vis les services bancaires.

A .Les circonstances structurelles et conjoncturelles

Le besoin de la clientèle peut être mesuré par des facteurs, qui sont liés aux circonstances structurelles et conjoncturelles

- ***Les circonstances structurelles***

Cette situation relève de la responsabilité des autorités monétaires du pays, qui dispose de la prérogative de déterminer la fiscalité de certains produits bancaires aux établissements bancaires et à leurs clients. Cette pratique développe une sensibilité fiscale chez les clients (particuliers et professionnels).

- ***Les circonstances conjoncturelles***

Les besoins de clients et les offres bancaires ont connu des changements considérables, les uns sont sectoriels et liés au cadre réglementaires, et amplifient les évolutions du reste de l'économie, notamment par l'impact des technologies et l'information et la communication.

Les rémunérations anormalement élevée et défiscalisée par certains concurrents de la banque détournent les clients de certains produits pour d'autres. Ainsi le comportement de la clientèle est influencé par la tarification des services bancaires appliquée par la banque à la clientèle.

2.2. Autres facteurs

2.2.1. Barrière d'éligibilité

Indique les conditions particulières d'ouverture imposées par les établissements de crédits, il s'agit de déterminer le nombre de documents nécessaires à l'ouverture d'un compte de dépôt. Parmi ces documents en peut citer la carte d'identité nationale, la fiche de paie, et la lettre de recommandations, le nombre de document demandé est important, plus la barrière augmente.

2.2.2. Barrière de l'information

Elle s'identifie en évoquant le problème de l'asymétrie de l'information, notamment dans la distribution des crédits. Mais compte tenu des imbrications entre les instruments de paiements et instruments de crédit (carte bancaire)**.**

2.2.3. Des barrières politiques et juridiques

D'autres facteurs identifiés comme favorisant la limitation dans la plupart des pays sont d'ordre politique et juridique. Ces facteurs constituent des barrières qui inhibent la demande et l'offre de services bancaires et financiers

-Les difficultés d'ordre politique touchent essentiellement à la volonté de l'Etat d'impulser et de soutenir la démocratisation de l'accès aux services bancaires.

-Au plan juridique, c'est la qualité de la réglementation et du dispositif de surveillance du secteur qui sont indexés.

2.2.4. Les faillites bancaires

La faillite de banque KHALIFA et de la BCIA a joué un rôle important dans l'incitation des gens à ne pas accéder aux services bancaires, parce que les études ont montrées que la crise financière et puis la liquidation de ces Deux banques est due à des facteurs endogènes, c'est-à-dire des facteurs socioculturels et institutionnels ainsi que d'autres liés à la mauvaise gouvernance et à la fraude.

Section 03 : La bancarisation de l'économie

La mise en œuvre des activités économiques donne lieu à des recettes et des dépenses suite aux échanges effectués entre les différents agents. De ce fait, certains vont réaliser des excédents qu'ils vont chercher à employer, d'autres des déficits qu'ils vont vouloir combler, cette complémentarité des besoins explique l'existence du système financier, plus particulièrement des banques dont le rôle principal est de drainer les ressources des agents à capacité de financement pour les proposer aux agents à besoin de financement au moyen d'instruments de paiements (chèque, virement, effets de commerce, carte bancaire, ...) et de produits financiers (actions, obligations, ...).

3.1. Définition de la bancarisation de l'économie

La bancarisation de l'économie se définira comme étant la prédominance de l'utilisation, par les agents économiques, des instruments de paiement (monnaie scripturale) à la place de la monnaie fiduciaire dans les échanges monétaires.

3.2. À quoi sert une banque ?

Le système bancaire est un des éléments centraux de la vie économique d'un pays. Les banques jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des ménages et des entreprises : assurer la fluidité des transactions en mettant à la disposition des agents économiques des moyens de paiement rapides, pratiques et sûrs ; financer par le crédit l'achat d'un logement, d'un équipement ménager, d'une voiture ou d'une machine-outil ; permettre aux ménages comme aux entreprises de placer et de faire fructifier leur épargne. Autant de circonstances qui amènent les banques à intervenir dans la vie économique.
À une échelle macroéconomique, le système bancaire gère, en relation avec la Banque centrale, l'ensemble de la circulation monétaire**.**

- **le rôle macroéconomique des banques**

- Les banques jouent un rôle important dans le fonctionnement global de l'économie. Elles servent d'intermédiaires entre les agents économiques qui ont des capacités de financement excédentaires (épargne) et ceux qui, à l'inverse, ont des besoins de financement pour réaliser leurs projets.

-Les banques collectent l'épargne et la dirigent vers les emprunteurs. Mais cette vision est incomplète : les banques ont aussi le pouvoir de créer de la monnaie : lorsqu'un emprunteur obtient un prêt de la banque, la somme que celle-ci inscrit au crédit du compte de ce client ne provient pas du compte d'un autre client. La banque crée donc de la monnaie scripturale. Évidemment, cette création monétaire n'est pas sans limites. La banque doit tenir compte des demandes de retrait de monnaie sous forme fiduciaire (billets et pièces) qu'elle doit se procurer auprès des autres banques ou de la Banque Centrale, la « banque des banques ». Ces emprunts de liquidités ne sont pas gratuits, ils entraînent le paiement d'intérêts par la banque emprunteuse au taux fixé par la Banque centrale, le « taux directeur ».

3.3 Financement bancaire et croissance économique

Plusieurs économistes ont parlés du système financier ; Ils ont insistés sur le rôle des intermédiaires financiers dans la croissance économique. Le rôle des intermédiaires financiers est crucial dans la croissance économique.

De ce fait, le système bancaire remplit un grand nombre de fonctions à savoir :

-Collecte de l'épargne

-Allocation des ressources - Gestion de l'information

Le système bancaire à pour rôle essentiel de gérer les moyens de paiement et de fournir les liquidités aux agents économiques, nécessaires au bon fonctionnement de l'économie.

Le développement de l'intermédiation financière constitue donc un moyen essentiel pour favoriser l'accumulation du capital, de même, la mise en place d'un système financier plus efficace conduit à accroitre le bien-être de l'économie.

3.3.1. La relation banque /économie

Pour beaucoup d'économistes, l'investissement est le moteur de la croissance, partant de ce fait, nul ne peut nier l'importance du rôle des banques étant donné qu'elles sont considérées comme les canaux quasi-uniques du drainage de l'épargne vers l'investissement. Elles

contribuent donc de part leur action sur l'investissement à déclencher le cercle vertueux de la croissance économique.

3.3.1.1. Spécificités de la relation : Banque-croissance économique

La majorité des courants économiques semble appuyer largement la thèse de l'existence d'une relation positive entre le financement bancaire d'une part et la croissance économique d'autre part.

A. Rôle du système bancaire dans la croissance économique

Les banques ne se limitent plus à accomplir leurs fonctions Traditionnelles de collecte de l'épargne et d'octroi des crédits ; Elles sont devenues des fournisseurs de liquidité, ces institutions de par leur taille et leurs moyens seraient bien plus efficaces que les agents individuels ; Permettant ainsi la réalisation des économies d'échelle considérables qui conduiront à une meilleure allocation des ressources favorisant par la suite le développement de la sphère réelle.

Les banques sont aussi des gestionnaires de risque dans la mesure où l'intermédiation bancaire dans le système financier réduit le risque de liquidité des déposants individuels et permet par conséquent de financer des investissements de plus long terme, plus productifs mais moins liquide au détriment de projets liquides mais de court terme et à faible rendement. Elles effectuer par ailleurs une fonction al locative autrement dit ; Aujourd'hui, les banques se portent garantes de certifier la qualité des investissements et de sélectionner les projets les plus rentables, les plus novateurs et donc les projets susceptibles de favoriser la croissance économique.

De ce fait, il apparait clairement que les banques occupent une place prépondérante dans le fonctionnement de l'économie et exercent un impact non négligeable sur la croissance économique. Néanmoins, pour pouvoir mener à bien leur missions, les banques doivent bénéficier d'un cadre juridique et réglementaire favorable au libre exercice des fonctions qui leurs sont attribuées ; C'est pour cela qu'on assiste depuis quelques décennies à un mouvement de libéralisation financière en Afrique qui n'est certes pas sans effets sur la croissance économique et sur l'amélioration des performances des banques .

A.1. Banque en tant que moniteurs délégués

Les emprunteurs doivent être contrôlés à cause de l'asymétrie de l'information Ex-Poste selon laquelle les prêteurs ne disposent pas d'informations concernant l'entreprise.

En effet, seul les emprunteurs individuels peuvent observer l'OUTPUT réalisé de leurs projets, de ce fait, les contrats sont plus précis concernant le rendement réalisé.

Par conséquent, le prêteur peut être défavorisé dans le cas ou l'emprunteur n'est pas en mesure d'honorer ses promesses EX-ANTES de payer, sauf s'il existe une incitation de le faire ; Une solution proposée par Diamond pour résoudre ce problème est la possibilité de s'engager dans un contrat qui impose des pénalités non pécuniaires pour l'emprunteur dans le cas ou il n'honore pas ses engagements dans un délai bien défini dans le contrat.

Ce contrat est couteux puisque de telles pénalités réduisent l'utilité des emprunteurs. En outre, si le prêteur dispose des technologies de production d'information disponible ; L'asymétrie d'information peut être surmontée par l'application de ces technologies. Cette possibilité est moins couteuse et plus efficiente que d'imposer des pénalités non-pécuniaires.

A.2. Banque comme producteur de l'information

Si l'information concernant les opportunités d'investissements ne sont pas disponibles, les agents économiques sont amenés à produire l'information. Si les agents choisissent de produire la même information, ceci va engendrer une duplication inefficiente des couts de production de l'information.

A.3. Banque comme fournisseur de liquidité

La création monétaire se développe par la progression d'activité économique, exigeant ainsi un accroissement continuel de la quantité de monnaie dont doivent disposer les agents économiques.

Les organismes créateurs de monnaies sont les banques commerciales, la Banque Centrale et le Trésor Public.

Les banques sont des institutions d'intermédiation financière et les services qu'elles produisent sont :

- La mise à la disposition de leurs clients des moyens de paiements divers que sont : Liquides, chéquiers, carte bleue

Pour comprendre le principe de la création monétaire, il est nécessaire de distinguer deux types de monnaie :

- La monnaie centrale émise par la Banque Centrale sous forme de billet

- La monnaie de banque : monnaie scripturale (chèque), représentée par des inscriptions en compte courant sur les livres des banques commerciales ; C'est n'est pas une seconde monnaie, elle s'ajoute à la monnaie Centrale pour constituer une monnaie véritable.

B. Banque et financement du développement

Le système bancaire est l'un de tout premier partenaire de l'État en matière de développement économique , du fait qu'il joue un rôle primordiale dans la création monétaire et la mobilisation des ressources de développement aussi bien nationale que étrangère, il est de même susceptible de fournir la garantie et l'expertise nécessaire au bon choix des projets de développement et prémunir les investissement publics ou privé contre les risques de dérapages et de mauvaise gestion ; En effet, les crédits de campagne, le soutient des activités commerciales et des services sont autant des contributions au financement du développement que le financement de la création industrielle ou d'infrastructures collectifs ou encore d'autres activités économiques .

La participation du système bancaire au développement se concrétise donc dans les rôles que jouent les banques à savoir :

- La collecte de l'épargne disponible

- La création de l'épargne productive

- La création de l'investissement productive

- L'investissement direct et le conseil technique.

B.1. La collecte d'épargne disponible

Le système bancaire est capable de canaliser l'épargne sous formes diverses, puis la redistribue dans l'économie en crédits à des agents économiques organisés et productifs.

B.2. La création de l'épargne productive

Le système bancaire représente la seule et l'unique structure institutionnelle et financière capable d'induire, de créer, de développer et de motiver l'épargne productive : L'orientation des liquidités disponibles vers les canaux qui doivent être transformés par la suite en investissement productif en faveur de l'épargnant et du pays en général. C'est ainsi que le système bancaire est considéré important surtout dans les pays en développement qui se caractérisent par une propension à l'épargne publique et privée faible, tandis que la fuite des capitaux nationaux à l'étranger semblent être plus ou moins forte.

L'acquisition spéculative au nom des biens réels plus ou moins productifs et plus ou moins nécessaires constituant le mode essentiel de la transformation des disponibilités liquides au niveau des ménages.

B.3. La création de l'investissement productif

L'intermédiation bancaire joue le rôle de financement de l'investissement indirect (octroi de crédit d'investissement aux agents économiques).

En effet, la banque est en mesure de sélectionner, encourager, soutenir l'investissement productif de l'entreprise et d'éliminer les mauvais choix.

Par ailleurs, les économies dans les pays en développement sont dans une phase dite de création de richesse, ou les contraintes des ressources productives sont devenues plus astreignantes et les problèmes de gestion deviennent primordiaux ; Le rôle du système bancaire qui consiste à orienter les ressources disponibles vers les meilleurs projets de développement devient primordial et même crucial.

Conclusion

La bancarisation est globalement une fonction de développement économique, c'est-à-dire : plus le pays est développé, plus le niveau de la bancarisation est élevé, et inversement. Elle est mesurée à l'aide d'un indice appelé taux de bancarisation, cet indice traduit le niveau de pénétration des services bancaires et financiers d'un pays ou d'une région concernée.

Le terme « faible bancarisation » est utilisé pour qualifier la situation d'un pays où une faible proportion de la population a accès au compte bancaire. A l'opposé l'exclusion bancaire qui sévit essentiellement dans les pays industrialisés,

La faible bancarisation est une problématique des pays pauvres, elle traduit le faible niveau d'accès aux services bancaires au même titre que l'accès à l'eau courante, à la santé, et à l'éducation.

Selon des pays comme le Bénin, le Cote d'Ivoire, ainsi que l'Algérie le taux de bancarisation est très bas, cette situation est engendrée par plusieurs facteurs économiques et non économiques, en comparaison, la France était en 2001 un taux de 99%, donc il y a un véritable problème au niveau de la bancarisation à l'espace de plusieurs pays qui ressent par ailleurs à toute la vie économique de ce pays.

Chapitre 03

Expériences de bancarisation dans le monde

Introduction

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autres du compte de banque, des moyens de paiement scripturaux et du crédit.

Ce phénomène est peut être mesuré par plusieurs indicateurs, leur détermination varie suivant les pays qui n'en ont forcément pas la même définition.

En effet, la définition du réseau bancaire n'est pas la même d'un pays à un autre. Dans certains pays comme la France, les bureaux des services financiers de la Poste sont pris en compte tandis que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, ces bureaux sont souvent écartés.

Le niveau de bancarisation est globalement fonction du niveau de développement économique. Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement

Dans les pays en développement (PVD) comme les pays de l'UEMOA, le Yémen, la Centrafrique et le Niger ont des taux inférieurs à 10% en 2007, ces services sont peu accessibles aux agents économiques qui sont contraints de rechercher des alternatives auprès des institutions de microfinance. Cette situation constitue un handicap lourd pour un véritable essor économique.

Par contre, dans les pays développés ou industrialisés (PI) comme la France, l'Allemagne et les Etats-Unis par exemple, sont à des taux de bancarisation de plus de 90%, les services bancaires font partie intégrante de la vie quotidienne des populations. Dans ces pays, les dispositions juridiques ou à défaut, les habitudes sociales rendent la détention d'un compte bancaire strictement nécessaire.

Section 01. La bancarisation dans les pays développés (PD)

Dans les pays développés ou industrialisés, la bancarisation connait un développement remarquable, ce phénomène a pris des formes diverses suivant la progression économique des pays du monde.

Dans les pays industrialisés, la préoccupation principale est la réduction de l'exclusion bancaire qui débouche en général sur l'exclusion sociale. La bancarisation s'est déjà massifiée. La difficulté essentielle qui subsiste et qui focalise l'attention est relative à la démocratisation des services bancaires et financiers, c'est à dire un accès équitable et optimal pour toute la population.

1.1. Les taux de bancarisation dans les PD

Les pays industrialisés ont des taux encore plus élevés allant de 121% pour l'Allemagne à 371% pour le Japon. Seule l'Italie a un taux inférieur à 100%. Cela traduit une multibancarisation assez poussée des populations des pays industrialisés. En France, il est estimé à 99% pour les ménages et à 92% pour les adultes (2001)). En Angleterre, il est estimé à 87%.

- **Le taux de bancarisation en France**

Est l'un des plus élevés d'Europe, il dépasse les 99% de la population âgée de plus de 18 ans. Ces comptes sont détenus dans l'une des 400 entreprises bancaires établies en France, qui regroupent près de 39.000 agences et 61% des 204 établissements de crédit étrangers sont d'origine européenne.

De même, la Fédération bancaire française (FBF) souligne que le taux d'épargne des Français, dans les trois meilleurs européens s'élève au troisième trimestre 2011 à 17,1%, ceci est notamment dû au fait que 85% des Français disposent d'un livret d'épargne. Le rapport indique également que les assurances-vie ont gagné du terrain, au détriment de la détention de valeurs mobilières.
Ainsi que près de la moitié des ménages ont un emprunt en cours 31% pour un prêt immobilier et 30,2% un crédit à la consommation. L'encours des crédits a progressé de 6% sur un an pour s'établir à 1.106,8 milliards d'euros fin décembre 2011.

Enfin, la FBF indique que les dépenses liées aux frais bancaires restent stables, à 0,6% du budget des ménages. Pris dans son ensemble (crédit, épargne, banque au quotidien), ces frais figurent

selon l'organisation professionnelle « parmi les moins chers en Europe », ce que contestent les associations de consommateurs

1.2. La densité du réseau bancaire dans les PD

Il existe une forte disparité entre les pays. Le Japon qui représente la deuxième économie mondiale, a la densité de réseau bancaire la plus faible avec 120 agences pour un million d'habitants en 1996. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas font légèrement mieux autour de 200 agences. L'Allemagne détient la plus forte densité avec environ 570 agences pour un million d'habitants en 1996. Elle est suivie de la Suisse et de l'Australie. L'Allemagne est en première place avec 615 agences bancaires pour un million d'habitants en 2002. Par contre le Japon qui était placé en dernière position se retrouve en cinquième position avec 290 agences pour un million d'habitants. Cette densité est même en baisse par rapport à 1997 où elle était à 350 agences. La Corée du Sud et le Singapour ont les plus faibles densités autour de 100 agences pour un million d'habitants.

Le pays développé le moins doté en agences bancaires est la Suède en 31ème position avec 25,46 agences pour 100.000 habitants de pus de 15 ans. Le mieux doté est l'Espagne avec 122,62 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Il est important de souligner la très forte densité du réseau bancaire de l'Espagne qui occupe d'ailleurs la première place en Europe (Banco de Espana, 2007). Elle est suivie de loin par la France avec 82,55 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. L'évolution est plutôt régulière dans la suite.

Section 02. La bancarisation dans les pays en voie du développement (PVD)

Dans les PVD, le problème de la faible bancarisation demeure entier. Les pays pauvres souffrent de sous bancarisation, cette situation tient à plusieurs facteurs : institutionnel, politique, juridique, économique, et sociale. Les services bancaires restent inaccessibles pour la plus grande partie de la population. Seulement 10% de la population des PVD ont accès aux services bancaires contre 90% dans les pays industrialisés.

2.1 Les indicateurs de mesure de la bancarisation dans les pays en voie du développement (PVD)

2.1.1. Les taux de la bancarisation dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Pour les Etats membres du UEMOA que sont le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, très faible. Selon la Banque Centrale (BCEAO, 2005), le taux de bancarisation à fin décembre 2003 variait de 0,76% pour la Guinée Bissau à 5,18% pour la Côte d'Ivoire. Ces pays ont donc un faible taux de bancarisation. Ce taux tournerait autour de 5% en moyenne, Comparé au 18% de l'Algérie (2006), au 20% du Maroc (2004), au 51% de l'Afrique du Sud postapartheid (2006), ou au 99% de la France, ce taux apparaît très faible et reflète dans une certaine mesure le niveau général de développement des pays de l'Union.

Une analyse du comportement à l'intérieur de ces pays montre que le classement des taux de bancarisation n'est pas forcément proportionnel au niveau économique des pays. Ainsi au sein de l'UEMOA, seuls la Guinée-Bissau et le Niger se retrouvent aux mêmes positions du classement pour le taux de bancarisation. Le Burkina qui a le troisième plus faible PIB/habitant se révèle être le pays le mieux bancarisé de l'UEMOA avec un taux de 11,7%. A l'inverse, la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus économiquement évolué de l'Union n'est que le troisième pays le mieux bancarisé avec 7,12%.

Le taux moyen de l'union apparaît très faible et reflète dans une certaine mesure le niveau général de développement des pays de l'Union. Il existe donc un véritable problème de niveau de bancarisation dans l'espace UEMOA qui se ressent d'ailleurs à tous les niveaux de la vie économique.

2.1.2. La densité du réseau bancaire dans l'UEMOA

Les pays de la zone économiques UEMOA ont des indicateurs de bancarisation assez faibles, à l'image de leur niveau de développement. Le taux moyen de densité du réseau bancaire dans cette zone est de 1,6 agence pour 100.000 habitants.

2.2. Les indices de la faible bancarisation dans l'UEMOA

➢ **Le premier indice** est la faible densité du réseau bancaire de l'Union. A fin 2005, cent (100) établissements de crédit sont recensés comme étant en activité dans l'espace communautaire avec un total de 768 guichets, agences et bureaux compris (CB-UMOA, 2006). Avec environ 85 millions d'habitants, l'UEMOA a donc un taux moyen de couverture bancaire de110.677 habitants/guichet soit plus de vingt fois la norme communément admise au plan international qui est de 5.000 habitants/guichet.

Le problème est plus préoccupant si l'on tient compte de la répartition géographique de ces guichets. Ils sont pour l'essentiel implantés dans les grandes villes où les banques développent leurs activités en priorité. Les villes secondaires et surtout les zones rurales ne sont pas desservies. Une partie importante de la population est ainsi délaissée du simple fait de son lieu de résidence.

➢ **Le deuxième** est la part importante de la circulation fiduciaire. Elle était de 2.046,3 milliards en 2005 sur une masse monétaire globale de 6.413,9milliards soit un taux de 31,9 % (BCEAO, 2006)

Les populations de la sous-région recourent peu aux moyens scripturaux de paiement malgré les différentes mesures prises par les autorités monétaires pour en faciliter l'usage. Néanmoins, un nouvel instrument est actuellement en plein essor dans les Etats membres. Il s'agit des cartes bancaires privatives qui sont des cartes fonctionnant uniquement sur le réseau de la banque émettrice. Leur utilisation est encore limitée aux retraits fiduciaires et aux paiements électroniques dans quelques centres commerciaux et points de vente des grandes villes.

➢ **Le troisième** est le développement important des institutions non bancaires de financement telles que les institutions de microfinance (IMF). Il en existe 652 officiellement agréés avec 3.500 points de services soit une couverture de 24.286 habitants/point de service (BCEAO, 2006). Ces institutions ont offert en 2005 des services financiers à 5,8 millions de bénéficiaires directs, soit plus du double de la taille de la clientèle totale des banques. Mais les services offerts par les IMF ne couvrent qu'une faible portion des besoins de financement de l'économie.

Conclusion

Il est impératif que la problématique de la bancarisation soit prise en charge au niveau de chacun des Etats et au niveau des instances sous-régionales en vue de définir des politiques globales d'action. La faible bancarisation et ses corollaires font corps avec le problème de sous développement au même tire que les difficultés d'accès à la santé, à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation, au transport et à la communication.

Nous constatons que les pays en voie du développement sont les moins bancarisés avec un taux de bancarisation inférieur à 10% particulièrement au sein de l'UEMOA, la Burkina se révèle être le pays le mieux bancarisé avec un taux de 11,7%, à l'inverse, la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus économiquement évolué de l'Union n'est que le troisième pays le mieux bancarisé avec 7,12%. Il est particulièrement important de noter le cas de la Guinée-Bissau et du Niger qui sont respectivement à 1,22 et 1,24 % de leurs populations détentrices de compte en banque.

Parmi les PI, l'Italie détient le plus faible taux de bancarisation. De même le Japon détient le plus fort taux de bancarisation, par contre l'Allemagne a un taux de bancarisation le plus bas.

L'une des caractéristiques des PVD est la faible densité de leurs réseaux bancaires. Les pays du l'UEMOA n'échappent pas à cette réalité. Ils ont une densité moyenne de 1,6 agence pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Par contre les pays développés ont une densité moyenne de 52,33 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans.

On peut retenir de cette étude comparative que les pays de l'UEMOA ont enregistré une nette progression du niveau de bancarisation ces dernières années de l'UEMOA, le taux s'est accru en moyenne de 185% en 10 ans et s'établit à 14.3%. Mais Il est extrêmement faible lorsqu'on le compare au taux supérieur à 90% des pays développés. L'objectif d'un taux de bancarisation de 50 voire 75% de l'UEMOA est lointain, mais certainement pas incessible. Pourvu que la tendance se poursuive et s'amplifie.

Chapitre 04:

État des lieux de la bancarisation

En Algérie

Introduction

La première banque à voir le jour en Algérie le 04 Août 1851, fut la banque d'Algérie, avant cette date, même si l'économie disposait d'une monnaie pour permettre les échanges, il n'existait pas contre aucune institution financière ou bancaire à l'exclusion de préteurs sur gages à des taux usuraires.

Puis la mise en place de la banque d'Algérie a été suivie d'une extension du réseau et des activités bancaires, qui correspond également au début de la monétarisation.

Depuis cette phase, le processus de bancarisation connait des avancées incontestable, mais pas suffisamment dynamique pour permettre la massification et la démocratisation des services bancaires auprès de la population.

Après l'indépendance, dans le conteste de la planification centralisée, le niveau de bancarisation été très faible, les banques se contentaient de former un simple écran entre un Etat monopolistique et les entreprises publiques dévoreuses de plans de crédits.

Dans ce sens plusieurs réformes ont été engagées suite à la loi 90-10 de 14/04/1990 et l'Ordonnance n◦ 03-11 du 26/08/2003 relatives à la monnaie et au crédit, ces textes permettent la mise en œuvre du processus de libéralisation interne et externe du système bancaire, c'est-à-dire l'ouverture du secteur bancaire à l'initiative privée

Mais est-ce- que pour autant, que les changements opérés conduisent à élever le niveau de bancarisation ?

Pour rependre à cette question, on va essayer à travers ce présent chapitre d'analyser et d'évaluer la situation de bancarisation dans le cadre de libéralisation financière ainsi que les instruments qui permettent de la mesurer.

Et enfin, Quels sont les mesures entrepris par l'Etat pour promouvoir la bancarisation en Algérie ?

Section 1. Evolution de la bancarisation en Algérie

Au départ, le système bancaire était donc formé d'une douzaine de petites banques de dépôts (société générale, Crédit Lyonnais,...), deux banques d'affaires, plusieurs établissements financiers et caisses agricoles, tels les Caisses de Prêts Agricole, la CEDA, la CACAM, toutes ces institutions, soumises à la réglementation française, étaient majoritairement implantées dans les grands centres. Elles entretenaient des relations d'abord avec les populations fortunées (presque exclusivement coloniales) dans les activités et transactions, petits commerçants, gros agricultures, petits fabricants, ensuite avec la classe moyenne (salariés réguliers, agriculteurs). Ce qui signifie que la paysannerie (populations indigènes) n'est pas ou très peu lié au secteur bancaire naissant.

1.1. La bancarisation durant la période de gestion centralisée

Après l'indépendance le système bancaire s'est réorganisé, les activités des institutions seront reprises pour l'essentiel pour 5 banques commerciales Algérienne crées totalement par l'Etat (BEA, BNA, CPA, BADR, BDL), qui se spécialisent progressivement dans un secteur d'activité déterminé.

Dans le contexte de la planification centralisée, qui a d'abord prévalu en Algérie , les banques, loin de jouer leur rôle de véritables prestataires de services a une clientèle dont les besoins augmentaient progressivement, se contenaient de former un simple écran entre un Etat monopolistique, qui s'appuie sur les recettes des hydrocarbures, et les entreprises publiques dévoreuses de plans de crédit. Ces dernières, sous la réglementation des pouvoirs publics, constituaient le principal segment de clientèle des banques. Le secteur privé fut pratiquement évincé, les ménages, par exemple, en dehors du crédit au logement que leur octroyait la CNEP (seule caisse d'épargne) très exigeante en la matière, ne bénéficient d'aucun crédit à la consommation. En ce qui concerne les placements, les produits offerts se limitent aux stricts produits de base peu rémunérés.

De leur coté, les populations en majorité sans culture économique et financière, peut incitées les banques, utilisent leur épargne plutôt dans des achats improductifs (bijoux, véhicules…)

Sur le plan de la structure [1] de la masse monétaire, comme l'a expliqué MEH Benissad,

1-M.E.H Benissad : « Essais d'analyse monétaire », OPU, 1975, p, 31.

les statistiques montrent que le poids de la monnaie fiduciaire s'est renversé au profit de la monnaie scripturale à partir de 1967, mais les conclusions de tels ratios quant au niveau de bancarisation ne sont pas significatives car les ménages n'utilisent ni le chèque ni le virement dans leurs transactions. Le gonflement du volume de la monnaie scripturale découle de l'émergence d'un secteur public de la place privilégiée, que lui accordent les banques.

	Moyenne 1962-1967	Moyenne 1967-1977
MF/MM	53,5%	29,1%
MS/MM	46,5%	70,9%

En réalité, les banques n'ont pas eu l'autonomie voulu à l'égard de la clientèle en matière d'innovation, de commercialisation ou de fixation des prix, et encore moins dans la politique de crédit. L'étroitesse de leur réseau n'encourageait pas la proximité avec les populations qui, de leur coté, regardaient ces institutions avec beaucoup de méfiance et considéraient l'emprunt comme une sorte d'échec pour certains ou non conforme aux principes religieux pour d'autres.

En imagine alors l'état de faible bancarisation dans un système financier fortement « réglementé ». La localisation géographique mal équilibré. Du réseau bancaire a accentué les inégalités sociales et régionales. Les contraintes subies par les banques ont fait que les prestations aux populations se limitaient aux stricts services de base. Au terme des années 80, le système financier algérien, sous la pression des nécessités économiques et des instances internationales, a subit des mutations dans un contexte de libéralisation financière.

1-M.E.H Benissad : « Essais d'analyse monétaire », OPU, 1975, p, 31.

1.2 La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière

Un des aspects non des moindres de la libéralisation financière se concrétise à travers l'ouverture du secteur bancaire à l'initiative privée, qui a vu l'émergence, le développement de plusieurs banques et établissements financiers de statut privé national et étranger mais aussi la disparition de banques privés à capitaux algériens.

Il est indéniable, que ce processus bien que lent exerce des effets véritables, sur le réseau bancaires, les effectifs des banques, sur les activités bancaires et sur la relation bancaire.

-Le gouverneur de la banque d'Algérie Mohammed Lakssaci estime, l'approfondissement des réformes bancaires, a permis le renforcement de la stabilité du secteur bancaire" Pour autant, le taux de bancarisation sous l'angle du développement du réseau reste encore faible comparativement au niveau atteint dans les pays dont le développement est proche de celui de l'Algérie. Sous l'angle de la solvabilité des banques, et à fin 2007, le ratio fonds propres/risques encourus se situe en moyenne à 12,85% contre 15,15% à fin 2006 ; les banques ayant provisionné davantage en 2007.

En Algérie le taux de bancarisation et la couverture de la demande de services bancaires restent les plus faibles. Cela veut dire que l'Algérie est pays sous bancarisé où les services bancaires n'ont pas atteint un certain seuil de pénétration dans la population, elle ne disposerait que d'un point bancaire pour 27000 habitants et la norme internationale étant un point pour 8000 habitants.

En clair, un pays est bancarisé s'il existe au moins une agence bancaire pour 5000 habitants

En effet Cette réalité est confirmée par de nombreux observateurs du secteur bancaire algérien. Une étude récente réalisée par l'Union des banques maghrébines (UBM) a conclu que le marché algérien est celui qui couvre le moins la demande de services bancaires.

L'étude montre aussi que l'effectif par guichets en Algérie. Reste le plus élevé de la région, avec une moyenne de 28 agents, contre 24 en Libye, 22 en Mauritanie, 16 en Tunisie et seulement 11 au Maroc, notant que la aille des effectifs par guichets se répercute inévitablement sur les performances de la banque.

Pour ce qui est de l'octroi de crédits, il ressort de l'étude qui est le plus faible en Algérie, avec une moyenne de 53 pc, ce qui veut dire qu'une demande sur deux seulement acceptée, signalant que ce taux se situe à 68 pc au Maroc et 96 pc en Tunisie.

En outre la publication fait remarquer que le système bancaire algérien caractérisé par une faible couverture de la demande de services, est incapable de répondre aux besoins de financement de développement du pays, en dépit de sa surliquidité.

La situation en Algérie en matière De bancarisation, mesurée par les indicateurs de niveau de pénétration, de disponibilité de services bancaires et d'utilisation de ces services, a évolué ces récentes années comme suit :

Selon le délégué de l'ABEF qui s'est prononcé plusieurs reprises, malgré les progrès réalisés « il reste beaucoup à faire puisque nous somme à un points bancaire pour 27000 habitants ». Ce dernier annonce que « la solution est d'étoffer le réseau à la fois avec l'existant et des banques à venir » et ajoute qu'il faut savoir qu'à ce niveau, les banques publiques dominent le réseau à plus de 85%. En moyenne, c'est la CNEP, la BNA et le CPA qui détiennent le record en matière d'implantation au niveau national.

Aussi est-il indiqué que la CNEP possède près de 3.300 agences et succursales, d'autant que la CNEP est obligée, pour sa clientèle de l'immobilier, de multiplier son nombre d'agences notamment au sud du pays. La concentration des réseaux bancaires, est plus constatée dans la capitale que dans le reste des wilayas.

Pour les autres banques, il est à noter une certaine stagnation dans l'extension de leurs réseaux d'agences avec une perte de marché estimée entre 60 et 70%, selon une étude de la Banque mondiale portant sur le taux de bancarisation en Algérie. Cette institution Internationale qui pilote, depuis 2003, avec certains organes spécialisés en Algérie, le projet sur la bancarisation n'est qu'au stade embryonnaire, même si l'étude prend en compte tous les aléas du marché financier.

A ce stade, les résolutions portant sur l'amélioration du taux de bancarisation doivent, selon les spécialistes de cette institution, prendre en compte les nouveaux besoins de la couverture financière et les nouveaux produits financiers qui seront appelés à se développer plus tard.

Section 02 : Les indicateurs de bancarisation en Algérie

Les différents calculs effectués sur la bancarisation en Algérie prennent en compte essentiellement les banques et sont effectués sur la base de statistique diffusées par la banque d'Algérie. Ne sont pas incorporés les autres établissements financiers dont la vocation principale est l'octroi de crédit ou de garantie dans le cadre de montages financiers mais ne collectent pas de dépôts auprès du public.

Le réseau Algérie poste, qui pour le moment offre des services financiers mais pas de crédits, n'est pas non plus intégré.

L'objet de ce point est d'essayer d'analyser la situation de bancarisation dans le cadre de modernisation de l'infrastructure bancaire et le développement des services de masse, et ce grâce plusieurs indicateurs. Dans notre exemple en prends juste un seul l'indicateur qui est la densité démographique du réseau bancaires.

2.1. Le niveau de la bancarisation sous l'angle de la densité du réseau bancaire

Après la mise en application de la loi 90 /10 et de l'Ordonnance n°03.11 du 26/08/03, Ils s'avèrent que le secteur bancaire Algérien se compose à fin de 2008, de 27 banques et établissements financiers agrées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit[1] répartis inégalement entre le secteur public et le secteur privé. De plus la répartition des agences bancaires affiche une inégalité dans la distribution entre trois régions du nord, les hauts plateaux et le sud, elle se trouve concentrés au Nord, qui représente une bande de 405.000 Km^2 alors que la superficie totale est de 2, 381,741 Km^2. La population totale est d'environ 33,2 million d'habitants en 2006, la population active est estimée à 10 110 000 personnes en 2006 et 10 810 000 en 2008.

1-Le Conseil de la Monnaie et Crédit (CMC) : organe de la banque d'Algérie.

2.1.1. *Les indicateurs de bancarisation durant la période 2004-2008*

Le secteur public est formé par six(06) banques commerciales généralement de grande taille dont la CNEP/banque, la CNMA, la BAD. Pour rependre aux exigences de règle de Bâle, les banques publiques ont fait l'objet de recapitalisation[2] et d'assainissements successifs par le trésor public. Ce soutien financier apporté par l'Etat durant les 15 dernière années, du reste très coûteux, est évalué à 2.6% du PIB en moyenne annuelle pour la période 1991-2002 et 1,7% pour les années 2005-2006. Cela alimente d'ailleurs la situation de surliquidité, qui prévaut sur le marché monétaire depuis 2001. Le programme des privatisations des banques (CPA et BDL) n'a pas eu de suite.

Tableau 1 : Evolution du nombre des banques et établissement financiers en Algérie

Années	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Banque publiques	6	6	6	6	6
Etablissement financiers publics	2	1	2	2	2
Banque privées	15	12	11	12	14
Etablissements financiers privés	2	1	1	1	1
La BAD	1	1	1	1	1
Société de leasing public	1	1	1	1	1
Société de leasing privé	1	1	2	2	1
Mutualité	1	1	1	1	1
Total	30	24	25	26	27

2-La recapitalisation consiste dans l'augmentation du capitale d'une banque (fonds propres) pour la rendre en respect avec les ratios de solvabilité (RS) inspiré du ratio de solvabilité international du comité de Bâle (ratios Cook) RS=fond propre/engagement > 8%.

Comme le montre aussi le tableau, le nombre de banques privés est de 14 en 2008 alors que celui des banques publiques se limite à 06. En réalité, les premières n'occupent qu'une part négligeable du marché bancaire. Ceci dit, pour attirer les capitaux privés.

Quand aux banques privés nationales, aujourd'hui effacées de la cartographie bancaire, cependant, l'insuffisance de leurs fonds propres par rapport aux engagements, la non-conformité de libéralisation du capitale en numéraire et le défaut de provisionnement ont crées des aléas, cette situation a conduit le CMC a mettre en liquidation des banques privées à capitaux nationaux du système bancaire telles que Khalifa Bank, la BCIA, à cause des problèmes rencontrés qui ont engendrés des pertes aux clients. Et celle de Mouna Bank, Al Rayan Bank, qui n'ont pas augmenté le capital minimum imposé par le règlement[1].0 »

2.1.2. Mesure de la densité du réseau bancaire

En Algérie le réseau bancaire, qui totalise en 2008, fin décembre 1301 agences(en 2007 le Maroc en compte 2632 et la Tunisie 1102), connait certes un rythme d'extension appréciable mais variable depuis le milieu des années 90 avec les nouveaux entrants et sortants du marché. La densité bancaire, qui passe de 1 guichet bancaire pour 27 400 habitants en 2007, et à un guichet bancaire pour 26400 habitants en 2008, demeure en dessous de la norme et des taux réalisés par les pays développés, mais aussi par les pays émergeants et les pays voisins, en 2007, la Tunisie enregistre 1 agence bancaire pour 9530 habitants[*] et le Maroc 1 agence bancaire pour 12 540 habitants

---

1-Le règlement 04-01 du 04 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie mis en application à partir de l'Ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit, ce texte réglementaire impose aux banques un capital minimum de 2,5 milliard de DA.

*Les statistiques relatives aux autres pays Maghrébins sont en majorité tirées de l'étude de l'UBM sur la bancarisation des pays Maghrébins. www.ubm.org.tn.

Tableau n◦2 : Réseau Banque, Etablissement financiers, Poste.

Etablissements	**2004**	**2005**	**Evolution % 2004/2005**	**2007**	**2008**
Banque	1 206	1 211	0,41 %	1233	1301
Banques publiques	1 085	1 086	0 ,09 %	1037	1057
Banques privées	121	125	3,31%	196	244
Etablissements financiers	15	6	-60,00%		
Etablissements financiers publics	12	5	-58,33%		
Etablissements financiers privés	3	1	-66,67		
Poste		3 271			
Densité banc : population totale/nombre de banque	27 800	26 800		27 400	26 400
Densité banc : population active/nombre de banque	8 110	8 280		8500	8 300
Densité/Agences Poste		10 000			

Source : Construit à partir de données de la banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD.

Cette situation est confirmée lorsqu'on se réfère à la population active, soit un (1) guichet pour 8300 personnes en âge de travailler en 2008, contre 1 guichet pour 8500 personnes en âge de travailler en 2007.

- **La densité de réseau bancaire par habitant**

Tableau 4: Evolution du taux de densité bancaire en Algérie entre 2004-2008

Années / Nbre d'agences	2004	2005	2006	2007	2008
Banques publiques	1063●	1097●	1126●	1093●	1057
Banques et établissements privés	120	130	152	194	244
Total	1183	1227	1278	1336	1301●●
Guichet par habitant	27400	28600	26200	25700	26400
Guichet par population active	8300	8100	7900	7870	7800

Données collectées à partir des rapports annuels de la Banque d'Algérie 2004-2008.

● : agences et succursales /●● : sans succursales.

Si l'on se réfère à la norme citée par le ministère des finances algérien estimée à un guichet bancaire pour 5000 habitant, nous pouvons confirmer que le niveau de bancarisation, sous l'angle de densité bancaire est loin d'être satisfait.

Mais lorsqu'on le réfère à la population active, l'évolution de la densité bancaire se confirme, soit un guichet pour 7800 personne en âge de travailleur en 2008 contre 8300 personnes en 2004.

- ***La densité du réseau bancaire par banque jusqu'à l'an 2000***

La répartition du réseau bancaire montre clairement la prédominance des banques publiques sur le territoire nationale, tandis que les banques privés sont en phase de développement et s'implantent progressivement dans quelques zones du pays.

Tableau 5 : Densité du réseau bancaire par banque à fin 2000

Banques publiques et privés	**Nombre d'agence**	**En %**
BADR	286	26,9 %
CNEP	185	17,8 %
BNA	172	16 ,5 %
BDL	155	14,9 %
CPA	120	11,5 %
BEA	68	6,5 %
El Khalifa	24	2,3 %
BCIA	12	1,2 %
El Baraka	5	0,5 %
Autres	13	1 ,3 %
Total	**1040**	**100%**

Source : Rapport de la Banque d'Algérie « Evolution économique et monétaire » 2000.

Nous observons dans le tableau ci-dessus que les banques publiques détiennent un réseau d'agences bancaires plus développé qui celui des banques privées, Par banque, la BADR est la plus dense avec 286 agences bancaires, soit 26,9% de la densité totale. La CNEP, la BNA, la BDL, et le CPA disposent d'une part non négligeable, elles occupent respectivement 17,8/16 ,5/ et 11,5% de la densité totale. Quand à la BEA, elle affiche une faible présence avec seulement 68 agences, soit 6,5% de la densité totale.

2.1.3 Répartition inégale des agences bancaires au niveau national

Les banques publiques ont des agences présentes dans les 48 wilayas du pays mais la plupart sont concentrés au Nord. Les régions des hauts plateaux et du sud ainsi que les zones rurales enregistrent un faible niveau de densité bancaire.

Nous constatons que le nombre d'institution bancaires s'accroit d'une année à l'autre, parce que le gouvernement algériens ainsi que le CMC constitue à autoriser l'installation de succursales et bureaux de représentation étrangers sur le territoire national (société générale, BNP Paribas, Trust Bank, Gulf Bank... celles déjà existantes étendent de plus en plus leur réseau (Société Générale, Natexis, BNP/Paris Bas, Cetelem, El Baraka…).Pour démontrer l'inégalité de la répartition du réseau bancaire sur le territoire national, nous allons présenter une analyse comparative entre les régions du nord, des hauts plateaux et le sud.

Tableau 3 : Répartition du réseau d'agences de banques en 2008

Régions	**BNA**	**BADR**	**CPA**	**BEA**	**BDL**	**CNEP/Bq**	**Scté Gle**	**BNP Paribas**	**El Baraka**
1-Nord									
Centre	94	102	61	31	57	56	37	39	06
Nord Ouest	36	54	32	17	22	47	10	07	02
Nord Est	28	43	19	13	21	26	01	01	04
S/Total=867	**158**	**199**	**112**	**61**	**100**	**129**	**49**	**47**	**12**
2-hauts plateaux									
Ouest	08	12	04	02	09	10	-	-	-
Centre	08	14	04	06	04	06	-	-	-
L'Est	16	44	16	07	22	25	03	01	03
S/Total=224	**32**	**70**	**24**	**15**	**35**	**41**	**03**	**01**	**03**
3-Sud									
Sud Ouest	07	10	02	01	05	05	-		-
Sud Est	12	13	07	08	08	10	-	01	02
Hoggar-Tassili	07	07	-	02	02	01	-	-	-
S/Total110	26	30	09	11	15	16	-	01	02
Total=1201 Agences	**216**	**299**	**145**	**87**	**150**	**186**	**52**	**49**	**17**

Source : construit sur la base de données collectée auprès des banques publiques et privés fin 2008.

Par ailleurs, il est indéniable qu'Algérie poste offre beaucoup d'opportunités pour une plus grande bancarisation de masse. Son réseau dense est présent dans les 48 wilayas et dans des endroits reculés. Il se compose de 3 271 guichets en 2005, ce qui donne environ un guichet postal pour 10 000 habitants. Selon le rapport CGAP et de l'AFD (2006) « Algérie poste offre un réseau postal… avec une couverture nationale unique sur la zone MENA mais qui reste encore à valoriser… »

Elle propose des services a caractère financier tels les CCP, les encaissements et décaissements, et moyens de paiements, mais elle n'est pas autorisée à octroyer des crédits. Algérie poste met ses guichets aux services des banques et établissements financiers pour des opérations grâce au CC, en note à ce titre la relation de partenariat qu'elle a construit avec la CNEP/Banque.

2.2-Niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques

Tableau 6 : Effectifs, banques, Etablissements financiers, poste

Etablissements	**2004**	**2005**	**Evolution% 2004/2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Banque	32 590	31 590	-0,07%	32 577	33 372	34 488
Banques publiques	325 093	28 845	-4 ,15%	29 162	28 645	28 894
Banques privées	2 499	2 745	9, 84%	3 415	4 727	5 594
Etablissements financiers	529	540	2, 08%			
Etablissements financiers publics	465	445	-4,30%			
Etablissements financiers privés	64	95	48,44%			
Poste		*1 400				
Effect. Bqes/ Pop. active	0 ,33%	0,31%		0 ,32%	0 ,32%	0,32%

Source : construit à partir de données de la banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD.

*1400(salariés des services financiers) sur un total d'effectifs de 25 000 d'Algérie poste

On observe à partir les statistiques affichées dans le tableau 4, une baisse de l'effectif globale des banques publiques, le nombre passe ainsi de 30 093 effectifs en 2004 à 28 645 en 2007 puis 28 894 en 2008 .Lorsqu'on réfère au nombre de personnes par agence les calculs indiquent(compte tenue de la variation du nombre d'agences) , une moyenne de 27,73 personnes par agences en 2004, et 27,62 personnes en 2007 , et 27,33 personnes en 2008.

Ce niveau moyen d'effectifs par agence assez élevé devrait normalement engendrer de meilleures prestations notamment en matière de qualité d'accueil des clients. Or, si certaines banques ont fait des efforts dans ce sens, par exemple, recevoir les clients assis, d'autres les reçoivent encore debout avec des files d'attente parfois longues.

Pourtant sur certains registres, des progrès sont réalisés grâce au processus continu d'informatisation des tâches bancaires mais aussi du fait des améliorations en matière de formation des ressources humains, qui se concrétise à travers parrainage des étudiants de l'Ecole Supérieur de Banque-ESB-, de l'IFID[1] et le recrutement d'universitaires. De plus, les banques renforcent leurs capacités en encadrement en organisant des cycles de formation continue avec la Société Interbancaire de Formation-SIBF- ou des formations internes.

En ce qui concerne les banques privées, les effectifs voient leurs chiffres doublés entre 2004 et 2008 passant de 2 499 personnes en 2004 à 2 745 personnes en 2005 pour atteindre 4 727 [2] en 2007 et 5 594 personnes en 2008. Cela représente une moyenne de 22,96 personnes par guichet en 2004, 24,12 en 2007 et 22,92 personnes en 2008. Notant, que celles-ci adoptent une politique de recrutement, qui met l'accent sur l'aspect formation et dynamisme sensé induire une meilleure qualité de services rendus à la clientèle.

Au total, compte tenu de l'ensemble des effectifs des banques (publiques et privées), la moyenne de personne par agence et de : 27,02 en 2004, 27,07 en 2007 et 26,50 en 2008, Ce qui parait excessif en comparaison avec celles des autres pays du Maghreb : 16 en Tunisie, 11 au Maroc, 22 en Mauritanie, et 24 en Libye.

Néanmoins, lorsque l'on se réfère au ratio : effectifs banque/population active qui indique pour chaque année un taux inférieur à 0,40%, le secteur bancaire algérien parait peu doté

1-Institut de Financement du Développement du Maghreb crée par la convention tuniso-algérienne du 03/09/81.

2-Les effectifs des banques privées à capitaux mixtes ou étrangers se sont multipliés grâce à l'installation de nouvelles banques et au redéploiement du réseau des banques déjà installées.

en ressources humaines. Que représente, en effet, le chiffre de 34 488 personnes pour tout un secteur bancaire en 2008 en comparaison à ceux des banques des pays émergeants et développés, quand la Bank of América et la Citigroup, elles seules, ont respectivement licencié 45 000 et 75 000 de leurs employés suite à la crise des subprimes.

Section 3 : La promotion de la bancarisation en Algérie

Les chantiers bancaires permettront au pays de disposer d'un système bancaire moderne et sécurisé avec l'objectif de bancariser toute la population. A terme, la monnaie fiduciaire cédera le pas à la monnaie scripturale d'autant que sa gestion est couteuse.

Les investissements engagés par les pouvoirs publics et les banques pour la modernisation des services bancaires ne peuvent pas ne pas avoir d'impact sur la bancarisation de l'économie en général et la population en particulier. Il est admis que le taux de bancarisation en Algérie est moyen si l'on se base sur le nombre de comptes bancaires et postaux ouverts par rapport à la population totale du pays.

L'objet de cette section est d'examiner, en premier lieu, les tentatives engagées par les autorités monétaires afin de promouvoir l'utilisation de la monnaie scripturale et développer l'offre des services de masse aux populations sous bancarisés.

3.1. Les mesures de la promotion de la bancarisation

Les réformes économiques entreprises en Algérie depuis la fin des années 80 visaient la transformation du mode de régulation de l'économie par notamment l'ouverture des secteurs marchands aux forces du marché.

Plusieurs actions ont été entreprises par l'Etat afin de renforcer la bancarisation dont, dont les principales sont : la promotion de la monnaie scripturale et le développement de la bancarisation de masse.

3.1.1. Modernisation du système de paiement et développement de la monétique

Très tardivement, même par rapport au Maroc et la Tunisie, le système bancaire algérien va connaitre une « révolution » à partir de 2006 avec la modernisation de son système de paiements interbancaires et le lancement de la monétique L'informatisation s'effectue grâce à la société d'Automatisation des transactions interbancaires et de la

Monétique (SATIM) crées en 1995. Elle est la seule entreprise d'informatique bancaire.Cette réforme des systèmes de paiement et da modernisation de l'infrastructure bancaire pour améliorer la part des moyens scripturaux dans les échanges et les transactions commerciales

et financières, qui est longtemps souhaitée par tous les acteurs économiques, n'a pu se concrétiser que durant la période 2004 -2006, à la suite de l'aboutissement du projet piloté par le Ministère des Finances en concertation avec toutes les banques et organismes interbancaires concernés de la place.

3.1.1.1. La modernisation du système de paiement

Ce projet s'est concrétisé durant l'année 2006 par la mise en production de deux Systèmes de Paiement modernes, le Système ARTS pour le règlement brut en temps réel des opérations de paiement de gros montant et des paiements urgents, et le Système ATCI pour la télé compensation des paiements de masse (chèques, effets, virements, prélèvement et opérations monétique).

A. Système de paiement de gros montants en temps réel

Le système de règlement interbancaire en temps réel des grosses sommes et des paiements urgents dénommé (ARTS)[2], concerne tout montant égal ou supérieur à un million de dinars, ainsi que tous virements revêtant un caractère urgent. Constitue une avancée de la réforme bancaire en cours. Une réforme dont l'un des volets concerne justement la modernisation des systèmes de paiement. Ce système permet, en fait, le règlement brut des opérations de paiement en temps des gros montants qui constituent plus de 90% des transactions interbancaires.

ARTS concerne les banques, les établissements financiers, le Trésor public, Algérie Poste, le dépositaire central Algérie Clearing, ainsi que le Centre de pré-compensation interbancaire.

En d'autres termes le système Algérien de règlements bruts en temps réel est un système automatisé des paiements par ordres de virement. Ces ordres sont effectués dans le système un par un en temps réel.

Les avantages de ce système consistent à relever le niveau de bancarisation dans le sens où il répond à l'amélioration de la qualité des services bancaires fournis à la clientèle.

Ce système constituera également un moyen de lutte contre le blanchiment d'argent* car susceptible, selon Mohamed Laksaci, de "faciliter l'exercice d'une traçabilité complète des opérations de paiement par virement de gros montants" mais aussi une confiance "plus grande" de la clientèle vis-à-vis des banques".

Mais aussi, effet positif, "une bancarisation de l'économie à travers l'adoption progressive des moyens de paiement scripturaux et, par là, l'amélioration de la collecte des ressources par les banques"[2].

·*B. Télécompensation : Algérie Télécompensation interbancaire(ATCI)*

La télé compensation a été lancée le 16 Mai 2006 par la télé compensation du chèque sur tout le territoire national et s'est poursuivie par l'intégration graduelle au nouveau système de télécompensation de tous les autres instruments de paiement entre Août 2006 et Avril 2007 à savoir : les virements, les opérations monétiques, les effets de commerce, les prélèvements.

La télécompensation, repose sur le double principe de dématérialisation des instruments de paiement et l'automatisation des échanges des données électroniques des opérations[3].

Ce système vise à :

-La réduction des délais de recouvrement interbancaires ;

-La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèques, effets, virements) ;

---

*-consacré par la loi n◦05-01 du 06 février 2005 qui oblige les banques et les établissements financiers à adopter des règles de conduite en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

2-Chérif Bennaceur , le soir d'Algérie le 07 janvier 2006.

3-La modernisation du circuit des moyens de paiement de masse représente en Algérie un volet important de la réforme du système de paiement dans son ensemble.

- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvement, opérations par carte) ;

-La réduction des coûts des échanges interbancaires ;

-L'amélioration de la qualité et la fiabilité des informations restituées ;

-La sécurisation des échanges interbancaires et leurs traitement et lutte contre les actions frauduleuses.

Il existe d'autres actions pour la modernisation du système de paiement à savoir :

1-la Mise en place de l'entité de normalisation représentée par le comité de normalisation, entité interbancaire, dont la présidence est confiée à la BA, chargée de la normalisation des instruments de paiements et des échanges interbancaires qui constitue un pré requis à la télécompensation. Les travaux déjà réalisés concernent notamment **:** les normes bancaires des instruments de paiements et les normes monétiques d'échange interbancaires ;

2-l'organisation de la tarification des instruments de paiements et la définition d'une grille tarifaire couvrant tous les instruments de paiements ;

3- La mise en place du cadre conventionnel entre Algérie Télécom et les parties du projet (banques publiques, Algérie Poste, Banque d'Algérie…) pour les services de télécommunication ; précédé par une identification des besoins par entité conformément aux exigences du projet.

4-La modernisation du dispositif légal pour intégrer notamment : la dématérialisation dans le traitement des opérations de paiement, la définition de certains instruments de paiement autres que le chèque (le virement, le prélèvement et la carte bancaire), les notions de preuve électronique et de signature électronique En dernière instance, cette modernisation permet notamment :

- d'accélérer le processus de paiement,
- d'assurer la traçabilité des transactions et leur transparence,
- de réduire le risque et l'incertitude liés aux paiements scripturaux,
- de se conformer aux normes internationales en usage, notamment celles édictées par la Banque des Règlements internationaux (BRI)

3.1.1.2. Le développement de la monétique

Le rôle de la monétique est primordial, car elle permet de remplacer l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire par la monnaie scripturale, donc il favorise le recours aux services bancaires.

La prépondérance de la monnaie fiduciaire comme instrument quasi-unique des paiements de masse, s'explique par des facteurs multiples dont :

- le faible taux de bancarisation de la population;
- le pouvoir libératoire illimité de la monnaie fiduciaire sans qu'aucun seuil maximum ne limite son usage ;
- une relative complexité, surtout pour la population rurale, des procédures bancaires (ouverture de comptes, remises de chèques, octroi de chéquiers, cartes…).

-Le premier projet de la monétique s'est soldé par le lancement de la carte interbancaire de retrait pour fournir aux clients une offre de produits et services basé sur les nouvelles technologies, ces cartes ont été introduites par la CPA, la BEA, et la BNA, dès la fin des années 80, mais la généralisation de cette carte n'a pas bien marché.

La prise en charge réelle de la monétique s'est fait avec la SATIM, qui a permis à partir de 1996 aux banques et à la poste d'adapter d'abord les cartes « interbancaires ». Il est dénommé à fin 2005 un chiffre de 316 438 personnes en possession de ce type de cartes sur un total de 10 millions de détenteurs de comptes.

-ensuite, le lancement de la Carte Internationale de Paiement(CIP), qui permet à son porteur de régler ses achats et services au niveau des terminaux de paiement(TPE).

- Puis, la mise en place d'un réseau électronique (DAB /GAB), au niveau des établissements postaux et la dématérialisation de des chèques au profit de carte magnétique, malgré les progrès réalisés, le taux de monétisation (nombre de cartes/ population totale) en Algérie ne dépasse pas 3,5% du nombre d'habitants. Vu le nombre limité des cartes, de DAB et TPE disponibles, plus de 90% des transactions des ménages, s'opèrent toujours en espèces.

En résumé, en peut dire que la monétique est encore en phase de démarrage en Algérie, alors qu'elle constitue un mode de paiement privilégié dans beaucoup de pays. Le retard accusé relève, entre autres, de la venue tardive de la modernisation, des difficultés techniques et organisationnelles du système de paiement, mais aussi du peu d'intérêts suscité pour les populations en l'absence de compagne, de communication, et de sensibilisation.

3.2. Le taux de bancarisation et son amélioration

Les efforts engagés par la Banque d'Algérie en matière de promotion de la bancarisation se sont traduits en 2013 par une nette amélioration de la situation de l'Algérie en la matière, a affirmé le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Laksaci.

Ainsi, la situation en Algérie en matière de bancarisation, mesurée par les indicateurs de niveau de pénétration, de disponibilité de services bancaires et d'utilisation de ces services, a connu ces dernières années une évolution remarquable, a estimé M. Laksaci dans une communication sur le rôle des Banques centrales dans la promotion de la bancarisation.

Dans ce sens, le niveau de pénétration, exprimé par le nombre de compte ouverts rapporté à la population totale est passé à 0,8 en 2013 contre 0,7 en 2010, alors que le nombre de comptes par personne se situe à 1,15 en 2013 contre 1,06 en 2011.

De même, le nombre de guichets de banque (y compris les guichets de CCP et Trésor) par population de 100.000 personnes est en légère progression, soit 13,1 agences en 2013 contre 12,7 en 2010.

S'agissant de l'utilisation des services bancaires, le total des dépôts collectés par les banques, les CCP (compte courant postal) et le Trésor comparativement au produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé autour de 59% au cours des trois dernières années, selon les données avancées par le gouverneur de la BA.

En outre, les crédits distribués s'établissent à 44,2 % du PIB hors hydrocarbures en 2013 contre 40,6 % en 2012 et 2011, sachant que le secteur des hydrocarbures ne recourt pas aux crédits bancaires.

Par ailleurs, la BA doit poursuivre ses efforts de promotion de la bancarisation en moyen terme, notamment à travers l'accélération de la bancarisation, appuyée par la poursuite de la

modernisation du système de paiements de masse en 2014 et une densification ordonnée des réseaux des banques sur le territoire national.

Il s'agit aussi d'encourager le développement de l'activité crédits aux PME au niveau des banques, selon M. Laksaci.

L'importance accrue des fonds prêtables des banques, qui reposent de plus en plus sur les épargnes financières des ménages et entreprises privées, offre une opportunité appréciable pour une dissémination plus large de crédits sains à même d'approfondir la bancarisation, a ajouté le patron de la plus haute institution financière du pays.

D'autre part, le parachèvement de la modernisation des centrales en 2014 contribuera à une meilleure gestion des risques liés à une telle dissémination des crédits et à développer davantage la supervision sous l'angle risques afin de préserver la stabilité financière, a-t-il souligné.

3.3. Les mécanismes de la bancarisation de masse

En plus de développement des paiements scripturaux, d'autres tentatives ont été aussi effectuées par l'Etat en vue d'atteindre la consommation de masse des services financiers au sein des populations sous bancarisées.

3.3.1. Définition de la notion de bancarisation de masse

On entend par bancarisation de masse l'offre de services financiers d'épargne, de crédit et de moyens de paiement, au profit des populations à faible revenu (artisans, commerçants, agriculteurs voire salariés[1])

La bancarisation de masse comprend la banque de détail pour les populations exclues du système financier ainsi que le financement des besoins des très petites entreprises (TPE - moins de 10 salariés).

1-La terminologie la plus utilisée internationalement est celle de micro finance. Les termes de Microfinance et de microcrédit ne seront pas repris ici car en Algérie ils sont liés aux dispositifs publics D'aide à la création de la microentreprise et de lutte contre le chômage.

On y inclut parfois les produits de crédit immobilier et de crédit à la consommation, voire des produits d'assurance[2].

L'objectif de la bancarisation de masse est de construire des systèmes financiers inclusifs au profit du plus grand nombre, et non de mettre en place des dispositifs spécifiques voire temporaires pour des populations en marge du secteur financier

3.3.2. Les mécanismes traditionnels

Nous avons les services financiers postaux et les grandes entreprises

3.3.2.1. Les services financiers postaux

D'après l'étude de la banque mondiale réalisée en 2006, le principal établissement de bancarisation de masse est Algérie poste, grâce à la densité de son réseau (implantation dans toutes les zones géographiques du pays) et les services financiers qu'elle peut fournir au profit des populations.

En plus du réseau électronique (DAB et GAB), d'autres services sont implantés au niveau des bureaux postaux en Algérie. Il s'agit de :

- La caisse automatique de billets de banque, qui permet d'améliorer d'avantage les prestations fournies au public et alléger la manipulation des fonds aux agents payeurs des guichets[3] ;

.

2-Notamment : assurance liée au crédit, assurance incendie, calamité naturelle (dont sécheresse pour les agriculteurs), assurance habitation, etc. En Algérie l'assurance santé serait probablement peu demandée en raison de la politique publique d'accès aux soins (hôpitaux) quasiment gratuitement.

3-Ces caisses sont déployés dans les bureaux importants entrent dans le cadre de l'informatisation et la modernisation des prestations fournies aux citoyens, Elles ont permis de supprimer les déficits accusés, dans le passé, par les agents des guichets de paiements.

- Le service Western Union a été mis en place auprès de certains établissements postaux à compter de l'an 2001. Les bureaux participent à cette prestation bénéficient en totalité de la connexion ADSL (Haut Débit), ce qui améliore la qualité des prestations fournies, entre autre la rapidité de paiement ;
- La télé compensation est une application, qui permet d'effectuer les transactions entre les banques et la Poste au profit des titulaires de comptes bancaires ou de comptes CCP ;

3.3.2.2. Les grandes entreprises

Les grandes entreprises deviennent de plus en plus des néo-banquiers à raison des produits qu'elles offrent à la clientèle, tel que, les cartes privatives, l'assurance, promotions exclusives et les crédits fournisseurs

3.3.3. Les mécanismes modernes

Tels que la banque virtuelle et la micro finance.

3.3.3.1 *La banque virtuelle*

Le développement de la technologie a permis l'appariation de la banque à distance, cette dernière favorise d'avantage la prolifération des services financiers au sein de la population. Il faut savoir que les services financiers virtuels permettent de bancariser la population qui habite dans des zones rurales.

Nous pouvons distinguer plusieurs moyens de la bancarisation de masse, il y a les autonomes bancaires, le téléphone, les nets ou l'E-banking.

3.3.3.2. La microfinance

Pour une amélioration de la bancarisation, il faudra non seulement appliquer des mesures correctives aux facteurs systémiques et particuliers, mais également stimuler la distribution du microcrédit qui se revêts être d'un apport certain pour l'insertion des populations les plus démunies dans la vie économique

La micro finance relève a une vision du monde où le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permanant à une gamme de services de grandes qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais l'épargne, l'assurance et les

transferts de fonds . Donc la microfinance vise à impliquer la population pauvre aux services financiers, ainsi que le développement local et la réduction de la pauvreté.

Donc, parmi les objectifs de la microfinance, la bancarisation de masse par l'inclusion financière ;

En somme, il convient de confirmer que l'Etat a joué un rôle considérable pour améliorer l'environnement réglementaire et promouvoir des nouveaux dispositifs passent notamment par le renforcement des infrastructures technologiques des services financiers de masse en Algérie.

Cependant, la problématique de la répartition des services financiers au niveau national continue à être posée. En effet, la superficie du territoire et la forte croissance démographique entravent la massification de ces services dans la population.

En plus de ces engagements, la volonté politique à améliorer la consommation de masse des services financiers se concrétise par la mise en place d'organismes et d'institutions permettant de multiplier l'offre des services financiers sous diverses démentions. Il s'agit, dans ce cas, des dispositifs de soutien à la micro finance (CNAC, ANSEJ, ANGEM et les ONG).

3.3.4. Le rôle des structures publiques d'aide à la création d'activités économiques

Dans le cadre de la lutte contre le chômage[1] et la promotion de la petite entreprise privée, et surtout le soutien au développement économique, le gouvernement a mis en place, au travers d'agences publiques, trois dispositifs d'appui à la création de petites entreprises (micro projets). Les agences chargées de l'exécution apportent un appui très important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leurs activités, il s'agit de , des dispositifs de soutien à la micro finance (CNAC, ANSEJ, ANGEM et les ONG).

Ces dispositifs varient en termes de montant de crédit, de population cible et d'objectif social visé par l'Etat[1], mais fonctionnent tous selon le même type d'organisation

1-Rapport effectué par la mission conjointe du ministère du ministère des finances, La coordination, la mise en place de partenariats institutionnels et bancaires, l'information, le conseil et l'accompagnement et le suivi des activités.

Ils comportent un accompagnement de l'entrepreneur, un prêt à taux bonifié et des exonérations fiscales, notamment en faveur du créateur d'entreprise.

3.3.4.1. L'agence nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), a été créée par décision du conseil de gouvernement du 16 décembre 2003. Ses activités ont débuté au cours du mois d'octobre 2004. Son objectif consiste à favoriser l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus et développer l'esprit d'entreprenariat dans un souci d'intégration économique et sociale[2]. Elle est présente sur l'ensemble du territoire et dispose de plus de 600 salariés. Elle vise notamment, pour des montants de crédit de 50.000 à 400.000 DZD, remboursables sur une période de douze (12) mois à soixante (60) mois. Il est destiné à l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage.

Les microcrédits de l'ANGEM (inférieurs à 30.000 DZD) sont décaissés directement par l'Agence depuis avril 2005. Compte tenu du différé de remboursement il n'existe pas encore de statistique significative sur le taux de remboursement. Pour les montants plus importants, transitant par les banques, les conventions viennent d'être signées avec quelques banques publiques et les premiers décaissements ne sont pas encore intervenus. Environ 15.000 dossiers éligibles sont en attente d'une décision d'octroi de financement bancaire.

Sur le plan institutionnel, l'ANGEM, agence publique, envisage d'ici 2 à 3 ans, une décentralisation avec la création d'un réseau d'associations locales à caractère mutualiste, liées à l'ANGEM par des conventions de partenariat (incluant refinancement et subventions).Une telle évolution renforcerait la société civile algérienne.

1-L'ANGEM et l'ANSEJ visent directement la création d'entreprise et la promotion de l'entreprenariat,

la CNAC vise la réinsertion dans le monde du travail.

2-http://www.angem.org.dz.

3.3.4.2. L'Agence national pour le Soutien à l'Emplois des Jeunes (ANSEJ)

L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), est une institution publique créée en 1996 chargée du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs de projets de création d'entreprise. A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur peut bénéficie de :

-L'assistance à titre gracieux (accueil –information –accompagnement –formation) ;

- Avantages fiscaux (franchise à la réalisations et exonération à la l'exploitation) ;

-Aides financières (Prêt Non Rémunéré - bonification partielle des intérêts bancaires) [1]

L'ANSEJ intervient dans le soutien à la création et le financement de la microentreprise par des jeunes (19 à 35-40 ans), pour des montants d'investissements pouvant désormais atteindre 10 millions DZD. Quand au financement, le promoteur doit mobiliser un apport personnel (5%) pour le financement du projet, le reste est financé par la banque (70%) et l'ANSEJ (25%) sous forme de prêts ans intérêts.

Selon l'ANSEJ, 52.393 projets auraient été financés en 2003 par ce dispositif[*]. Elle dispose d'un réseau de 53 agences.

1-Source : site Internet http://www.ansej.org.dz ; En 2003, cela a représenté « un investissement de l'ordre de 87 milliards de dinars dont 56 milliards provenant de crédits bancaires, 16 milliards de crédits sans intérêts à partir du FNSEJ et 15 milliards de dinars de fonds propres mobilisés par les jeunes promoteurs. La répartition par secteurs d'activités, sur la base des 177.429 projets éligibles, présente une prédominance du secteur des services avec 52.07% suivi de l'agriculture 21.36%, de l'artisanat 10.44% et de l'industrie de petites transformations essentiellement agroalimentaires avec 8.24%. » (Source : ANSEJ)

3.3.4.3. La Caisse national d'allocation chômage

La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC), est une institution publique de sécurité sociale, crée en 1994, qui a pour vocation d'atténuer ou amortir les effets sociaux consécutif aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique. Cette institution a mis en place un dispositif de financement des chômeurs de 35 à 50 ans, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 5 millions DZD. Il inclut un système de prêts (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fonds de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la

banque, et un accompagnement ; le dispositif est encadré par une réglementation particulière[1] 3.500 accords de financement ont été consentis par lesbanques dans le cadre du dispositif CNAC, pour moins de 2000 crédits décaissés et plus de 5.000 emplois créés[2]. Les principales fonctions confiées à la CNAC sont :

L'indemnisation du chômage : à partir de 1994, La CNAC a mis en application le régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques[3]

---

*-L'ANSEJ a pour mission d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement , de gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emplois des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêts, dans la limite des enveloppes mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi.

1-Décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans ; Décret exécutif n° 04-01 du 3 janvier 2004 complétant le décret exécutif n° 94-188 du 6 juillet 1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance-chômage ; Décret exécutif n° 04-02 du 3 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux chômeurs-promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans ; Décret exécutif n° 04-03 du 3 janvier 2004 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie des risques crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans Voir le site Internet : http://www.cnac.dz/cnacanem/ACCUEIL.html

2-Source : CNAC

3-Premiers métiers de la CNAC dès sa création, l'indemnisation du chômage, a effectivement bénéficié à fin 2006, à 189 830 chômeurs allocataires sur un total de 201 505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été réceptionnés. Parmi les 189 830 allocataires pris en charge, 176.769-soit 94% du total des allocataires admis-ont épuisé leurs droits à la fin 2006.

Les mesures actives : à partir de 1998 et jusqu'à 2004, la CNAC a mis en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs, allocataires que sont à l'aide à la recherche d'emploi et à l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé, les conseillers animateurs, et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipements également destinés à cette fin[4].

Dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique(PSCE) et de l'application du programme du président de la république, la CNAC s'est consacrée, à partir de 2004, en priorité à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans pour des montants d'investissements pouvant atteindre cinq millions.

En plus de ces dispositifs, l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) constitue un levier non négligeable dans le financement des catégories des personnes, qui se trouve hors circuit bancaire.

En plus de ces dispositifs, l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) constitue un levier non négligeable dans le financement des catégories des personnes, qui se trouve hors circuit bancaire.

Il existerait en Algérie une quinzaine d'ONG de taille notable, opérant dans l'économie sociale. Une seule, TOUIZA a, depuis 1996, développé une expertise reconnue dans ce domaine et mis en place un programme de financement des TPE comportant un volet d'accompagnement de l'entrepreneur

---

4-Les réalisations enregistrées sont :

-11.583 chômeurs ont été formés par les conseillers animateurs aux techniques de recherche.

-2.311 chômeurs ont été accompagnés dans la création de micro entreprise.

-12.780 chômeurs ont suivi, à partir de 1998, des formations destinées à leurs permettre d'acquérir de nouvelles qualifications en vue d'accroître leurs chances de réinsertion dans la vie professionnelle.

Le mouvement TOUIZA est né en 1962 avec deux associations à caractère social[1]. TOUIZA Algérie, association créée en 1989, compte aujourd'hui 10 permanents, 20 experts bénévoles, 6.000 adhérents.

Elle est organisée en quatre pôles d'activités :

-Touiza Animation Jeunesse ;

-Touiza Développement, formation et étude. ;

-Touiza Solidarité (France) depuis 1995 ;

-Touiza Solidaridad (Espagne) depuis 1996 ;

Touiza a développé 26 partenariats avec des organismes publics et privés étrangers et travaille avec les pouvoirs publics algériens[2].

Le pôle Touiza Développement accompagne des porteurs de projets par l'octroi de micro crédits et par un dispositif d'accompagnement - formation. Cette activité a donné naissance à une pépinière d'entreprises à Boghni et à un service de micro crédits à Chéraga.

Enfin, cette organisation s'adresse également à une catégorie de la population, à des commerçants, artisans et agriculteurs enregistrés, capables d'apporter 30% d'apport personnel et de bénéficier d'une caution pour le crédit octroyé par la Touiza.

Il convient de dire que malgré l'absence d'un cadre juridique de la microfinance[2] en Algérie, la mise en œuvre des dispositifs de soutien des petits projets contribue au développement des services financiers de masse dans la mesure où ils interviennent dans des créneaux différents avec des montants de crédits limités.

1-Du nom d'une pratique ancestrale d'entraide et de solidarité, la TOUIZA

2-Liste des partenariats sur http://www.touiza-solidarite.com/nospart.htm

Conclusion

La mise en place dès 2006, par la Banque d'Algérie et les banques d'un système de paiement moderne, fiable, et sécurisé, a constitué un support déterminant pour le développement de la bancarisation en Algérie, qui se poursuit avec la mise à jour des logiciels de paiement en ce qui concerne le RTGS en 2006, qui permet de aux banques d'exécuter, en temps réel des ordres de virements de gros montant, et la mise en route du système de télécompensation électronique de paiement de masse(petit montants) en mai 2006, qui s'accompagne par le développement par les banques, des instruments de paiement électroniques à usage individuel.

En matière de distribution de microcrédits le cas algérien est relativement différent des situations connues par d'autres pays du continent. Pour permettre aux jeunes de créer leurs petites entreprises, une agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes(ANSEJ), a été mis en place en 1996, Le financement de la création de ce type d'entreprises est couvert à hauteur de 70 % par des crédits bancaires à des conditions favorables et pour 30 % par la dotation de l'ANSEJ et l'apport personnel du futur entrepreneur. Par leur activité de soutien dans ce domaine, l'ANSEJ et les banques ont permis la création de plus de 278000 petites entreprises a fin 2013, contribuant à une création de appréciable d'emplois de jeunes. Une autre agence appelée agence nationale de Gestion du microcrédit -ANGEM- à été crée en 2004, dans l'objectif de contribuer à l'intégration économique et sociale de populations ciblées (femmes au foyer et citoyens sans revenu ou avec revenu instable et irrégulier) et ce, en contribuant à la création de petits emplois à travers le financement des matières premières et des petits équipements.

La participation des banques publiques dans le financement de jeunes entrepreneurs à travers le dispositif ANSEJ est appréciable. Sur un total de financement de plus de 825 milliards de dinars, les crédits octroyés par les banques publiques se sont établis à plus de 569 milliards de dinars à fin 2013, contribuant à la création de plus de 676000 emplois. En particulier, le niveau de distribution des micros crédits est en hausse les quatre dernières années (2010-2013). Ce niveau représente 64 % du total des micros crédits distribués par les banques depuis la création de l'agence (569,4 milliards de dinars). Par contre, les banques ont peu participé à la distribution de micros crédits à travers les initiatives de l'ANGEM.

Ce type de financement bancaire ne couvre que 7 % du nombre de micros crédits accordés depuis le début de son activité(2005). Au total, des efforts importants ont été consentis ces dernières années en Algérie pour promouvoir une activité économique inclusive.

Conclusion générale

Le niveau de bancarisation est globalement fonction du niveau de développement économique. Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement

La faible bancarisation ou sous bancarisation et ses corollaires font donc corps avec le problème de sous développement, Elle qualifie la situation d'un pays qui enregistre une densité du réseau bancaire avec une proportion de population réduite ayant accès au compte et aux paiements scripturaux, cela caractérise particulièrement les pays pauvres et ceux en voie de développement comme ceux de l'UEMOA. Ces pays enregistrent des taux inférieur à 10%, qui est généralement engendré par un ensemble de facteurs économiques, géographiques, humains et autres politiques, juridiques, et institutionnels. A l'opposé es pays industrialisés, qui sont à des taux de bancarisation de plus de 90%.

La bancarisation ne peut être considérée comme l'apanage des seuls pays industrialisés. Tout pays, quelque soit sa situation économique, peut prendre des mesures susceptibles d'améliorer son niveau de bancarisation et d'atteindre la barre « psychologique » des 50% de la population bancarisée

Pour cela, la problématique de la bancarisation doit être prise en charge au niveau de chacun des Etats et au niveau des instances sous-régionales en vue de définir des politiques globales d'action.

A cet effet, les pouvoirs publics en Algérie, ont depuis 1991, pris énormément de mesures pour ancrer la prépondérance de la logique du marché pour l'ensemble des financements.

En effet, dans ce contexte de libéralisation financières, la bancarisation en Algérie, enregistre des progressions importantes, grâce aux actions entreprises par l'Etat afin de renforcer le niveau de bancarisation, pour cela, elle s'est engagé dans la modernisation du système bancaire, dans le but de promouvoir l'utilisation de la monnaie scripturale et développer l'offre des services de masse aux populations sous bancarisés, ainsi que la modernisation du marché du crédit bancaire qui constitue le principal instrument d'intensification et l'élargissement des financements au profit des entreprises et de l'économie, par la mise en place de plusieurs organismes à savoir la CNAC, l'ANSEJ, et l'ANGEM, non seulement

pour réaliser une meilleure couverture des services bancaires mais aussi permettre une inclusion financière pour la population économiquement et socialement marginalisés.

Dans ce sens, le niveau de pénétration, exprimé par le nombre de compte ouverts rapporté à la population totale est passé à 0,8 en 2013 contre 0,7 en 2010, alors que le nombre de comptes par personne se situe à 1,15 en 2013 contre 1,06 en 2011.

De même, le nombre de guichets de banque par population de 100.000 personnes est en légère progression, soit 13,1 agences en 2013 contre 12,7 en 2010.

S'agissant de l'utilisation des services bancaires, le total des dépôts collectés par les banques, les CCP (compte courant postal) et le Trésor comparativement au produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé autour de 59% au cours des trois dernières années,

En outre, les crédits distribués s'établissent à 44,2 % du PIB hors hydrocarbures en 2013 contre 40,6 % en 2012 et 2011, sachant que le secteur des hydrocarbures ne recourt pas aux crédits bancaires.

Malgré les progrès réalisés le taux de bancarisation reste moyen en Algérie, soit 1 point bancaire pour 27000 habitants, alors que les deux voisins, Maroc et Tunisie comptent respectivement une agence pour 12000 habitants et 9000 habitants, c'est ce qui veut dire que le système bancaire algérien est le moins développé du Maghreb, cet état nécessite encore la poursuite des efforts notamment à travers l'accélération de la bancarisation et d'encourager le développement de l'activité crédits aux PME au niveau des banques, afin de repondre aux attentes de la population.

Table des matières

Introduction générale……01

Chapitre 1 : Le système bancaire Algérien……04

Introduction…….05

Section 1 : Présentation et organisation du système bancaire Algérien……..06

1.1. Evolution du SBA……07

1.1.1. La première étape : La récupération de la souveraineté nationale 1962- 1963)…….....07

1.1.1.1 : La création de l'institut d'émission: la banque centrale d'Algérie……07

1.1.1.2 : La création de la caisse Algérienne de développement(CAD)……08

1.1.1.3 : La création de a nationale d'épargne et de prévoyance(CNEP)…..09

1.1.2 : La deuxième étape : La nationalisation …….. 10

1.1.2.1 : La banque nationale d'Algérie (BNA, juin 1966) ……...10

1.1.2.2: Le crédit populaire d'Algérie (CPA, septembre 1966)……11

1.1.2.3 : La banque extérieure d'Algérie (BEA, octobre 1967)…….....11

1.1.3 : La troisième étape (1970-1973) : Le choix de planification comme mode de gestion de l'économie…….12

1.1.3.1. Le système bancaire de la période 1970-1978……12

1.1.3.2. Le système bancaire de la période 1978-1986……..12

A. La création de la Banque Agricole et du développement rural «BADR » ……13

B. La création de la Banque de développement local «BDL »…….14

1.1.4. La quatrième étape : La transition de l'économie algérienne à une économie de marché……...14

1.1.4.1. Le système bancaire de la période 1988-1998…….….15

1.1.4.2. Le système bancaire de la période 1999-2001……..15

1.1.4.3. Le système bancaire dans la période actuelle……16

1.2. La modernisation du système bancaire algérien….....17

Section 2 : Les réformes du système bancaire Algérien……..18

2.1. La loi 86-12 du 19/08/86……18

2.2. La réforme du secteur public 1988…….18

2.3. La loi 90-10 de 14 Avril 1990……..…..19

2.4. La loi 18-03 de 2003 modifiant et abrogeant la loi 90-10……..21

Section 3 : La relation banque/entreprise en Algérie……22

3.1 : Présentation de la relation banque /entreprise…….22

3.2 : Le financement de la PME par la banque……...22

3.2.1 : Définition du financement externe indirect (bancaire)……..…23

3.2.2 : Le financement par les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) …….23

3.2.3 : Le financement par les intermédiaires financiers bancaire (IFB**)**……..23

3.3 : Les limites du mode de financement bancaire……....24

3.3.1 : Du coté des banques ……..24

3.3.2 : Du coté des entreprises ……..25

Conclusion……27

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de la bancarisation……...29

Introduction ……30

Section 1: définitions, indicateurs de mesure, et niveaux de la bancarisation …….31

1.1. Définition de la bancarisation ……....31

-Définition selon le dictionnaire de la banque...……31

-Définition selon le lexique de la banque et du marché financier ….……31

-Définition selon le dictionnaire de la banque et la bourse……....31

- Définition selon le dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt, et fiscalité ……32

1.2. Les indicateurs de mesure de bancarisation ……..32

1.2.1. Le taux de bancarisation……...……32

1.2.1.1. Le taux de bancarisation des ménages…….....34

1.2.1.2. Le taux de bancarisation des actifs …….....34

1.2.2 : La densité de réseau bancaire ……..34

1.2.2.1 : Le réseau bancaire…….....34

1.2.2.2 : le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits……35

1.2.2.3 : Le réseau des services financiers postaux ……..35

1.2.3 : Le ratio : crédits à l'économie/ produit intérieur brut……36

1.2.4 : La forme de monnaie utilisée dans une économie (Scripturale et fiduciaire)……..36

1.2.5 : Le taux de bancarisation par les effectifs des banques…….....37

1.2.6: Le degré de pénétration de la monétique …….....37

1.2.6.1: L'utilisation de la monnaie électronique…….....37

1.2.6.2: La densité de réseau DAB /GAB……...…….37

1.2.6.3: La densité de TPE par rapport à la population……..…..38

1.3 : Les niveaux de bancarisation……...38

1.3.1 : es niveaux de bancarisation dans les pays en développement……38

1.3.1.1 : La sous bancarisation ou la faible bancarisation de la population…….39

1.3.1.2. La non bancarisation……40

1.3.2. Les niveaux de bancarisation dans les pays développés……..40

1.3.2.1. La surbancarisation …….....40

1.3.2.2. La multibancarisation …….....41

1.4. Le phénomène de l'exclusion bancaire…….……42

1.4.1. Définition et formes de l'exclusion bancaire……42

1.4.1.1. Définition de l'exclusion bancaire…….....42

1.4.1.2. Les formes de l'exclusion bancaire……...……44

A. La stigmatisation et la discrimination……44

1.4.2. Les causes de l'exclusion bancaire ……45

1.4.2.1. L'anti sélection de la clientèle…….....45

1.4.2.2. Des pratiques aggravant de la part des clients…….....46

A. L'auto-exclusion (exclusion volontaire)……46

A.1. Les causes de l'auto exclusion…….…47

B. La mise en retrait de la relation bancaire ……..47

Section 2. Les facteurs déterminants le niveau de bancarisation…….....48

2.1. Les frontières à l'accès aux services bancaires…….....48

2.1.1. Les facteurs liés à l'offre des services bancaires……..48

2.1.1.1. Des coûts de transaction fixes …….....48

2.1.1.2. Risques systémiques et particuliers……..……48

A. Les risques systémiques …….……48

B. Les risques particuliers ……...…49

2.1.2: Les facteurs liés à la demande des services bancaires…….....49

2.1.2.1. Les facteurs internes…….....50

A. Les facteurs sociaux sur le comportement de l'individu……..…50

B. Les déterminants sociodémographiques sur le comportement de l'individu…….51

C. Les déterminants psychologiques et psycho graphiques….....52

2.1.2.2. Les influences externes…….……53

A. les circonstances structurelles et conjoncturelles…….…….53

2.2. Autres facteurs…….....54

2.2.1. Barrière d'éligibilité…….....54

2.2.2. Barrière de l'information ……54

2.2.3. Des facteurs politiques et juridiques……54

2.2.4. Les faillite bancaires……55

Section 03. La bancarisation de l'économie……55

3.1. Définition de la bancarisation de l'économie…….……55

3.2. À quoi sert une banque ?.....55

3.3. Le financement bancaire et la croissance économique…..……56

3.3.1. La relation banque /économie…….….57

3.3.1.1. Spécificités de la relation : Banque-croissance économique…….....57

A. Rôle du système bancaire dans la croissance économique…….…….57

A.1. Banque en tant que moniteurs délégués……..58

A.2. Banque comme producteur de l'information……...……59

A.3. Banque comme fournisseur de liquidité……..…59

B. Banque et financement du développement…….……..59

B.1. La collecte d'épargne disponible…….…….60

B.2. La création de l'épargne productive…….60

B.3. La création de l'investissement productif…….61

Conclusion……..62

Chapitre 03. Expériences de bancarisation dans le monde……..63

Introduction ……..64

Section 01. La bancarisation dans les pays développés…….65

1.1. Les taux de bancarisation dans les PD.…….65

1.2. La densité du réseau bancaire dans les PD……66

Section 02. La bancarisation dans les pays en voie du développement…….67

2.1 Les indicateurs de mesure de la bancarisation dans les pays en voie du développement (PVD)…….....67

2.1.1. Les taux de la bancarisation dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)…..…….67

2.1.2. La densité du réseau bancaire dans l'UEMOA…….……68

2.2. Les indices de la faible bancarisation dans l'UEMOA…….……..68

Conclusion…….70

Chapitre 04. Etat des lieux de la bancarisation en Algérie……71

Introduction ……72

Section 1. Evolution de la bancarisation en Algérie ……....73

1.1. La bancarisation durant la période de gestion centralisée …….....73

1.2. La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière…….....75

Section 02. Les indicateurs de bancarisation en Algérie……..78

2.1 : Le niveau de la bancarisation sous l'angle de la densité du

Réseau bancaire ……78

2.1.1. Les indicateurs de bancarisation durant la période 2004-2008.....79

2.1.2 Mesure de la densité du réseau bancaire …….....80

2.1.3. Répartition inégale au niveau national……..83

2.2: Niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques……..85

Section 3. La promotion de la bancarisation en Algérie…….....88

3.1. Les mesures de promotion de la bancarisation en Algérie…….....88

3.1.1. Modernisation du système de paiement et développement

de la monétique……...88

3.1.1.1. La modernisation du système de paiement…….....89

A. Système de paiement de gros montants en temps réel……...…89

B. Télécompensation : Algérie Télécompensation

Interbancaire (ATCI)…….…….90

3.1.1.2. Le développement de la monétique…….…….……92

3.2 *:* Le taux de bancarisation et son amélioration ……..…….....93

3.3. Les mécanismes de la bancarisation de masse……94

3.3.1. Définition de la notion de bancarisation de masse……...…….....95

3.3.2. Les mécanismes traditionnels…….....96

3.3.2.1. Les services financiers postaux……..96

3.3.2.2. Les grandes entreprises……..……97

3.3.3. Les mécanismes modernes…….97

3.3.3.1. La banque virtuelle…….……...97

3.3.3.2. La microfinance…….....97

3.3.4. Le rôle des structures publiques d'aide à la création d'activités économiques……...98

3.3.4.1. L'agence nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)……...99

3.3.4.2. L'Agence national pour le Soutien à l'Emplois des Jeunes (ANSEJ)…….100

3.3.4.3. La Caisse national d'allocation chômage …….....101

Conclusion ……..……....104

BIBLIOGRAPHIE :

1) Ouvrages

-Ammour Benhalima, « le système bancaire Algérien- textes et réalité » édition Dahleb. Alger, 1996.

-Abdelkrim Naas « Le système bancaire algérien »

-Chabha Bouzar « système financiers : mutation financières et bancaires et crise » édition El-Amal, 2010.

-M E H Bennissad « Essais d'analyse monétaire » OPU 1975.

2) Thèses, mémoires, journaux, sites internet et autres

-A.J Gansinhoundé : « comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMAOA et de la CEMAC », Cotonu, 2008 ;

-A-J Gansinhoundé « les determinants de la faible bancarisation dans l'UEMOA, université polytechnique du Bénin, master banque financier ;

-Journal El watan, économie, du 25 avril au 01 mai 2011 ;

-Sam Hocine « essaye d'analyse de bancarisation en Algérie, TM/0140.

-Georges Gloukviezoff : « l'exclusion bancaires des particuliers en France ». In exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers, rapport du centre Walras, paris, 2004 ;

-G.Glokoviezoff : « de la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale » doctorat en science économique, centre Walras, université lumière Lion 2 , Fédération nationale des caisses d'épargne, RFAS NO3, 2004 ;

-Journal de liberté, article « le taux de bancarisation en Algérie demeure faible », 13/01/2009 à 00h08 ;

-AFD (TFP-IFI), Eléments du rapport de mission Algérie – Secteur Financier, octobre 2005 ;

-Banque Mondiale, "Evaluation du climat de l'investissement en Algérie : Améliorer l'environnement de l'entreprise algérienne pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois" Janvier 2006 ;

-CGAP-AFD, La bancarisation de masse en Algérie, compte-rendu de mission, 10-18 février 2006, PPT 16 diapos ;

-Ministère de l'économie, de l'industrie, et de l'emploi « l'exclusion bancaire, le rôle des banques et microcrédit pour lutter contre l'exclusion bancaire », « arrêté du 18 décembre 2008 portant homologation de la charte d'accessibilité pour renforcer l'effectivité du droit au compte ».

- Alain Bernard, « L'exclusion bancaire est une injustice sociale doublée d'un aberration économique ».

-Zollinger. M et Lamarquee. E « Marketing et stratégie de la banque, 4° Dunod, Paris 2004 ;

-Crédit municipal du Paris « la bancarisation de nouveaux marché urbains : expériences américaines » édition Economica, Paris 2004 ;

-Eber Nicolas «

-Choaib El-Hassar, réforme et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire algérien, Média Bank 06-2000, n◦48, Banque d'Algérie ;

-A.TIANO, le maghreb entre les mythes, P.U.F, Paris, 1967.

-Rapport effectué par la mission conjointe du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage du ministère des finances, ministre délégué chargé de la réforme financière juin 2006, « bancarisation de masse en Algérie opportunités et défit ».-

-Rapport de la Banque d'Algérie « Evolution économique et monétaire » 2000.

-Rapports annuels de la Banque d'Algérie 2004-2008,

-Benhalima Ammour, op.cite ;

-Ordonnance n◦66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

-Décret n◦82-106 du 13 mars portant création de la banque de l'Agriculture et du développement Rural et fixant ses statuts.

-Décret n◦85-85 du 30 avril 1985 portant création de Développement Local et fixant ses statuts.

-Loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

-P.PASCALLON, le système monétaire et bancaire algérien, revue banque, octobre 1970, n◦289,

-http://www.angem.org.dz.

SBA : système bancaire algérien.

BCA : banque centrale d'Algérie.

CAD : caisse Algérienne de développement

BAD : banque algérienne de développement.

CNEP : caisse national d'épargne.

BNA : banque national d'Algérie.

CPA : crédit populaire d'Algérie.

CFAT : crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

BNCI : banque national de commerce et d'industrie.

BEA : banque extérieur d'Algérie.

BADR : banque agricole et de développement rural.

BDL : banque e développement local.

CMC : conseil de la monnaie et de crédit.

PME : petite et moyenne entreprise.

ABF : agent a besoin de financement.

ACF : agent a capacité et de financement.

IFB : institution financière non bancaire.

UEMOA : union économique et monétique ouest africaine.

PVD : pays en voie du développement.

PD : pays développés.

TPE : terminaux de paiement électronique.

DAB : distribution automatique et billet.

GAB : guichets automatiques bancaires.

FCC : fichier centrale de chèque.

FICP : fichier national des incidents.

PI : pays industrialisé.

FBF : fédération bancaire française.

BCEOA : banque centrale économique ouest africaine.

IMF : institution de micro finance.

UBM : union de banques maghrébines.

PIB : produit intérieur brut.

IFID : institut de financement du développement du Maghreb.

ARTS ou **RTGS** : système de règlement du gros montants en temps réel.

ATCI : Algérie télé compensation interbancaires.

ANGEM : agence nationale de gestion du micro crédit.

ANSEG : agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes.

CNAC : caisse nationale d'allocation chômage.

PSCE : plan de soutien à la croissance économique.

ONG : organisation non gouvernementale.